



Laurent DOUTEAU a brillamment remporté le Trail des
Championnats de France Sapeurs-pompiers en juin 2019
FELICITATIONS A NOTRE CHAMPION

Sommaire

Repas des anciens 2019
08 mai 2019
Le mot du Maire
Budget 2019
Délibérations du Conseil Municipal
Infos communales
Site Internet
Calitom
Don du sang
Entraide scolaire amicale
Recensement militaire
DEFI travaux
Agence française de la biodiversité
INFOS
Présence verte
Fracture numérique
Touvérac : une commune dynamique
Associations d'ici et d'alentours
Association des parents d'élèves
A l'école de Touvérac
Comité des fêtes
Mots croisés
Recettes du monde
Solutions des jeux

REPAS DES ANCIENS 2019



08 MAI 2019



LE MOT DU MAIRE

Chères Touvéraçoises, Chers Touvéraçois,

Six mois se sont déjà écoulés depuis la dernière parution de notre journal communal et les vacances sont arrivées.

Le Conseil Municipal se joint à moi pour vous en souhaiter d'excellentes, d'autant que le soleil est bien présent.

Une très forte pensée pour nos exploitants agricoles qui, cette année encore, connaissent de très mauvaises conditions météorologiques, la grêle, le gel sont venus toucher le vignoble, la pluie et le vent ont mis à mal la production céréalière. Nous les assurons de notre soutien.

Ce bulletin, comme chaque année, est l'occasion de vous présenter notre budget. Vous pouvez en prendre connaissance dans les pages suivantes. Il reste ambitieux en matière d'investissements. Tout cela en raison d'un résultat de fonctionnement stable et d'un endettement très faible. La gestion saine mise en place permet de stabiliser nos réserves.

Les travaux de voirie, encore importants cette année, vont se terminer dans le mois de Juillet. Ces travaux incluent la remise à neuf de la place de l'église. Les travaux d'aménagement de la rue de la Vilette se précisent, le bureau d'études est sélectionné et la société « SAUR » revoit ses réseaux. Je prie les riverains de bien vouloir nous excuser pour les incommodités présentes mais qui laissent présager un bien être futur.

Il est aussi mis à l'étude un réaménagement de notre cimetière. En effet, il est indispensable, que nous puissions tous nous y déplacer avec facilité, que nous soyons jeunes, moins jeunes, âgés ou à mobilité réduite.

Le repas des aînés a eu lieu le 24 mars dernier et nous étions plus de 100 personnes à partager ce moment. Le Conseil Municipal et moi-même tenons à vous en remercier.

Il y a déjà deux ans, je vous parlais du bonheur partagé avec nos amis du Tâtre dans le cadre du RPI. En effet, nous venions d'apprendre que la décision de fermer la classe du Tâtre était reportée. En ce début d'année 2019, nous apprenions que cette décision de fermeture était d'actualité pour la prochaine rentrée scolaire. Nous avons fait part, Bernard DESSE et moi-même, de notre refus concernant cette fermeture à la Direction Académique et aux plus hautes instances de la République.

Lors de l'intervention du Président de la République en février dernier, il nous a annoncé qu'il n'y aurait plus de fermeture d'école sans l'accord des Maires.

C'est donc chose faite, le maintien de la classe du Tâtre est acté pour la prochaine rentrée scolaire.

Cependant quelques ombres subsistent. La CDC4B veut nous imposer la mise en place à la rentrée scolaire du dispositif « liaison chaude » des repas préparés par la cuisine centrale de Baignes. Nous refusons, Bernard DESSE et moi-même, cette décision et nous en avons fait part au Président de la CDC4B. En effet, il est fort regrettable que soient privilégiées des considérations économiques plutôt que le « bien-être » et le « bien nourri » de nos enfants du RPI avec des cantinières sensibles aux « bons petits plats ».

Nous attendons sa réponse.

Les parents d'élèves ont aussi fait part de leur refus par le biais d'une pétition.

Merci aux associations pour l'animation communale. La course cycliste organisée conjointement par l'« AC4B » et le « Comité des Fêtes » a été cette année pour sa 12^{ème} édition un très beau succès (165 participants). La soirée entrecôte organisée par le comité des fêtes et, forte de 140 convives, a été très fortement appréciée.

Merci à tous ces bénévoles associatifs, à tous ces signaleurs pour la course, qui permettent la réussite de toutes ces manifestations.

Merci à nos agents communaux, merci à l'équipe municipale pour son travail, merci à Marie-Paule BODIN et Jocelyne DUMONTET pour leur rédaction de ce « P'tit Touvéraçois ».

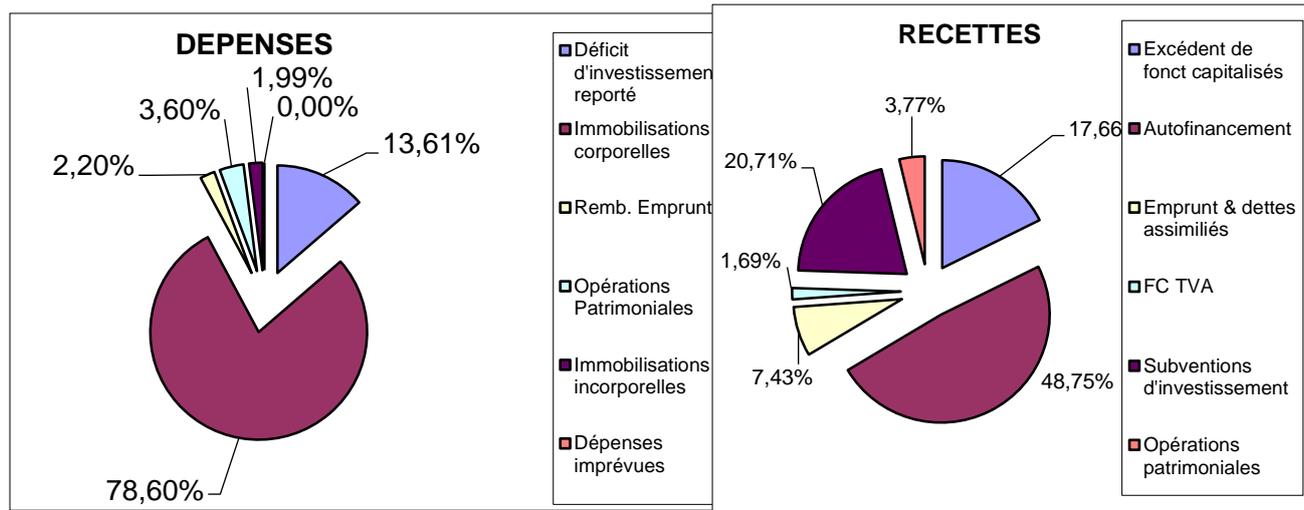
Je vous en souhaite une très bonne lecture et vous renouvelle mon souhait de très bonnes vacances.

Le Maire,

Jacky HUGUES

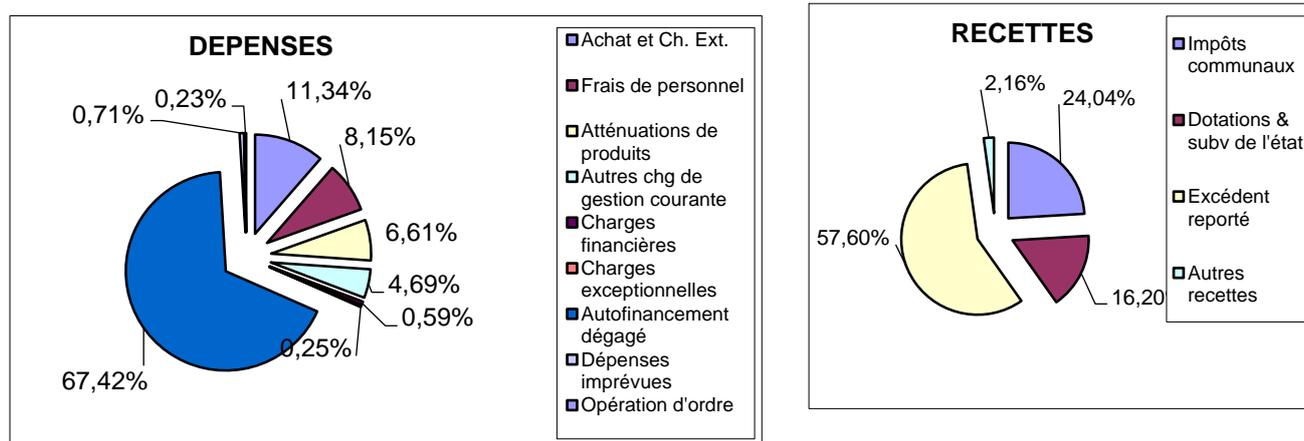
BUDGET D'INVESTISSEMENT 2019

DEPENSES	€	%	RECETTES	€	%
Déficit d'investissement reporté	185 144	13,61%	Excédent de fonct capitalisés	240 144	17,66%
Immobilisations corporelles	1 068 904	78,60%	Autofinancement	662 951	48,75%
Remb. Emprunts	29 900	2,20%	Emprunt & dettes assimilés	101 000	7,43%
Opérations Patrimoniales	49 000	3,60%	FC TVA	23 000	1,69%
Immobilisations incorporelles	27 000	1,99%	Subventions d'investissement	281 602	20,71%
Dépenses imprévues	0	0,00%	Opérations patrimoniales	51 251	3,77%
	1 359 948	100,00%		1 359 948	100,00%



BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2019

DEPENSES	€	%	RECETTES	€	%
Achat et Ch. Ext.	111 500	11,34%	Impôts communaux	236 411	24,04%
Frais de personnel	80 150	8,15%	Dotations & subv de l'état	159 277	16,20%
Atténuations de produits	65 000	6,61%	Excédent reporté	566 309	57,60%
Autres chg de gestion courante	46 106	4,69%	Autres recettes	21 261	2,16%
Charges financières	5 800	0,59%		983 258	100,00%
Charges exceptionnelles	2 500	0,25%			
Autofinancement dégagé	662 951	67,42%			
Dépenses imprévues	7 000	0,71%			
Opération d'ordre	2 251	0,23%			
	983 258	100,00%			



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 28 FEVRIER 2019

L'an deux mil dix-neuf et le vingt-huit février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacky HUGUES, Maire.

Présents (10) : MMES et MM HUGUES Jacky, DUMONTET Jocelyne, LAUBERTON Maxime, BODIN Marie-Paule, BERTRAND Muriel, TOURAINE Marie-Laure, COUSTOU Patrick, GIRARD Alain, GENAUD Pascal, PANIER Thierry, PORTRAIT Bernard.

ABSENT REPRÉSENTÉ (01) :

Monsieur COTTET Emmanuel ayant donné pouvoir à Monsieur GIRARD Alain

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MME BODIN Marie-Paule

Date de la convocation : 22 février 2019 - Date d'affichage : 22 février 2019

Conseillers en exercice : 11 - **Conseillers présents** : 10

Objet : Subvention pour un voyage scolaire à BARCELONE/ collège André Malraux de Baignes-Sainte-Radegonde. / Douze élèves domiciliés sur la commune

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'un voyage aura lieu du 6 au 10 mai en Espagne (Barcelone) et que douze collégiens domiciliés sur la commune y participeront.

Une participation de la commune est demandée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- de verser une subvention de 50 euros par élève domicilié sur la commune, après vérification des élèves ayant participé à ce voyage,
- la subvention totale de 600 euros (six cents euros) sera versée directement sur le compte bancaire du collège André Malraux de Baignes-Sainte-Radegonde ;
- d'inscrire la somme de 600 euros lors du vote du Budget Primitif 2019 et ce à l'article comptable 65737.

Objet : Subvention pour voyage scolaire pour 2 étudiantes domiciliées sur la commune / Lycée Elie Vinet de BARBEZIEUX SAINT HILAIRE

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'un voyage aura lieu du 7 avril au 13 avril 2019 en Angleterre et du 05 avril au 12 avril en Espagne et que 2 étudiantes domiciliées sur la commune y participeront.

Une participation de la commune est demandée.

Après avoir délibéré, le conseil Municipal à l'unanimité décide :

- De verser une subvention de 50 euros par étudiante domiciliée sur la commune, après vérification de leur participation à ce voyage ;
- La subvention individuelle sera versée directement sur le compte bancaire de chacune des familles (parents) de :
 - Mademoiselle Léa BOJANOWSKI
 - Mademoiselle Léa ALLAIRE
- D'inscrire la somme de 100 euros lors du vote du budget primitif 2019 et, ce à l'article comptable 6574.

PROJET : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE BOURG / PRESENTATION / PLAN DE FINANCEMENT

DEMANDES DE SUBVENTION au titre de la DOTAYION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) et de la DOTATION DE SOUTIEN à L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) auprès de l'ETAT

Monsieur le Maire rappelle que le projet global d'aménagement du bourg de la commune de TOUVERAC dans le secteur contigu au bourg de la commune de Baignes Sainte Radegonde est en attente depuis plusieurs années.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les projets d'aménagement de sécurité de la RD 14 entre la limite de la commune et la RD 131, le carrefour des RD 14 et 131, et l'aménagement de la rue de la Vilette, la création de liaisons douces, l'association de l'amélioration de la sécurité et de l'accessibilité à la notion de mise en valeur du paysage.

Monsieur le Maire précise que l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est évaluée à 452 573 € HT dont 391 250 € HT affectée aux travaux.

Monsieur le Maire indique, par ailleurs, que la réalisation de ce programme rend nécessaire le recours à un maître d'œuvre.

Par ailleurs, Monsieur le Maire souhaite développer l'activité économique locale en favorisant l'insertion des personnes éloignées de l'emploi dans son marché.

Le Conseil municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire,

Vu l'article 2 de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (dite loi MOP),

Vu l'ordonnance n°2015-899 relative aux marchés publics et son décret d'application n°2016-360,

Considérant le programme et l'enveloppe prévisionnelle de l'opération tels qu'exposés précédemment, tenant compte, notamment, des demandes de subventions auprès de l'ETAT et du DEPARTEMENT de la CHARENTE,

DETAIL PROGRAMME ET ENVELOPPE PREVISIONNELLE

	Etude globale complète Diagnostic et AVP sur l'ensemble	Aménagement de la RD 14, du carrefour avec la RD 2 jusqu'à la RD 131	Aménagement de la rue de la Vilette	Aménagement d'un carrefour giratoire entre la RD14 et la RD131 et accès vers le supermarché	TOTAL
	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Etape 4	
ESTIMATION DES TRAVAUX					
Travaux préparatoires		16 500	19 750	21 000	57 250
Réseaux		21 500	11 250	15 000	47 750
Borduration , empierrement		50 500	39 000	40 500	130 000
Signalisation, mobilier urbain		4 000	-	8 000	12 000
Revêtements		53 000	58 500	21 000	132 500
Plantations, engazonnement		6 750	-	5 000	11 750
SOUS TOTAL TRAVAUX		152 250	128 500	110 500	391 250
3% Taux de tolérance travaux		4 568	3 855	3 315	11 738
2% Révision prévisionnelle des prix		3 045	2 570	2 210	7 825
ESTIMATION DES PRESTATIONS DE SERVICE					
Plen topographique	1 500	-	-	-	1 500
Sondages	500	-	-	500	1 000
redevance archéologique	-	-	-	-	-
Frais divers et reproduction	50	50	50	50	200
SOUS TOTAL PRESTATIONS	2 050	50	50	550	2 700
ESTIMATION HONORAIRES					
Honoraires de maîtrise d'œuvre	8 500	8 500	8 500	8 500	34 000
Coordonnateur sécurité santé	-	800	-	800	1 600
Contrôleur technique	-	800	-	800	1 600
SOUS TOTAL HONORAIRES	8 500	10 100	8 500	10 100	37 200
3% Taux de tolérance des honoraires	255	303	255	303	1 116
2% Révision des honoraires	170	202	170	202	744
MONTANT TOTAL DE L'OPERATION					
TOTAL HT	10 975	170 518	143 900	127 180	452 573
20% TOTAL TTC	13 170	204 621	172 680	152 616	543 087

DETAIL PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES		RECETTES			
Objet	Montant HT	Partenaire	Programme sollicité	Montant HT	En %
Travaux d'aménagement du bourg	452 573	ETAT	DETR	158 401	35 %
			DSIL	45 257	10 %
			Conseil Départemental	45 257	10 %
			Autofinancement		
			- Emprunt	100 000	
			- Fonds propres	103 658	
TOTAL	452 573			452 573	100 %

Suite à cette présentation et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité valide le projet tel que présenté par Monsieur le Maire, l'enveloppe estimative, le plan prévisionnel des travaux de cette opération.

DE C I D E

- D'approuver la réalisation des aménagements de sécurité ;
- D'adopter le programme de l'opération ;
- D'approuver l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération ;
- D'approuver le recours pour cette opération, à une démarche en faveur des personnes éloignées de l'emploi ;
- De solliciter, à ce titre, toute subvention mobilisable et notamment auprès de l'Etat, du Conseil Départemental de la Charente, du Syndicat de Pays et de la Communauté de Communes
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces demandes de subventions.

Monsieur le Maire est autorisé à procéder à toutes les formalités et à signer tous les documents relatifs aux demandes de subventions susvisées.

SÉANCE DU JEUDI 28 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf et le vingt-huit mars à vingt-heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacky HUGUES, Maire.

PRÉSENTS (09) : MMES et MM HUGUES Jacky, DUMONTET Jocelyne, BODIN Marie-Paule, COTTET Emmanuel, PANIER Thierry, COUSTOU Patrick, TOURAINE Marie-Laure, GIRARD Alain, GENAUD Pascal

ABSENTS REPRÉSENTÉS (02) :

Monsieur Maxime LAUBERTON, ayant donné pouvoir à Madame BODIN Marie-Paule

Madame Muriel BERTRAND, ayant donné pouvoir à Madame Jocelyne DUMONTET

ABSENT : Monsieur PORTRAIT Bernard

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marie-Paule BODIN

Conseillers en exercice : 12 - **Conseillers présents :** 09

Date de la convocation : 22 mars 2019 - Date d'affichage : 22 mars 2019

OBJET: APPROBATION COMPTE DE GESTION 2018 COMMUNE de TOUVERAC.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les dépenses et les recettes sont justifiées ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

OBJET: APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 de la COMMUNE de TOUVERAC

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Jocelyne DUMONTET, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Jacky HUGUES, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	4 017,87 €	0,00 €	0,00 €	639 412,09 €	4 017,87 €	639 412,09 €
Opérations de l'exercice	333 026,25 €	151 900,39 €	248 104,25 €	415 144,84 €	581 130,50 €	567 045,23 €
Totaux	337 044,12 €	151 900,39 €	248 104,25 €	1 054 556,93 €	585 148,37 €	1 206 457,32 €
Résultats de clôture	185 143,73 €	0,00 €	0,00 €	806 452,68 €	0,00 €	621 308,95 €
Restes à réaliser	55 000,00 €	0,00 €			55 000,00 €	0,00 €
Totaux cumulés	392 044,12 €	151 900,39 €	248 104,25 €	1 054 556,93 €	640 148,37 €	1 206 457,32 €
Résultats définitifs	240 143,73 €	0,00 €	0,00 €	806 452,68 €	0,00 €	566 308,95 €

- Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

OBJET: AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION L'EXERCICE 2018 / COMMUNE de TOUVERAC

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jacky HUGUES, Maire, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2018 et constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2017	Virement à la SF	Résultat de l'exercice 2018	Restes à Réaliser 2018	Solde des Restes à Réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat.
Invest	-4 017,87 €		- 181 125,86 €	Dépenses 55 000,00 €	-55 000,00 €	- 240 143,73€
				Recettes 0,00 €		
Fonct	698 429,96 €	59 017,87 €	167 040,59 €			806 452,68 €

Considérant que le seul résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Excédent global cumulé au 31/12/2018	806 452,68 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	240 143,73€
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves(c/1068)	0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	566 308,95 €
Total affecté au c/1068 : <i>total compte 001 déficit</i>	240 143,73 € <i>185 143,73 €</i>
Déficit global cumulé au 31/12/2018 Déficit à reporter (ligne 002)	0.00 €

Suffrages exprimés : 11 - Pour : 11 - Contre : 0.

OBJET: APPROBATION COMPTE DE GESTION 2018 LOTISSEMENT CHEZ BRILLOUET.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les dépenses et les recettes sont justifiées ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Monsieur Jacky HUGUES est remplacé dans ses fonctions de présidence de l'assemblée par Madame Jocelyne DUMONTET, doyenne désignée par le conseil municipal pour présider les débats concernant le compte administratif 2018 et pour le mettre au vote.

OBJET: APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 du LOTISSEMENT CHEZ BRILLOUET

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Jocelyne DUMONTET, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Jacky HUGUES, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	149 578.14€	0,00€	0,00 €	0,00€	149 578.14 €	0,00€
Opérations de l'exercice	150 078.14€	149 578.14 €	150 078.54€	150 078.14 €	300 156.68 €	299 656.28 €
Totaux	299 656.28€	149 578.14 €	150 078.54 €	150 078.14 €	449 734.82 €	299 656.28 €
Résultats de clôture	150 078.14 €	0,00€	0.40€	0,00€	150 078.54 €	0,00€
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €
Totaux cumulés	299 656.28 €	149 578.14 €	150 078.54 €	150 078.14 €	449 734.82 €	299 656.28 €
Résultats définitifs	150 078.14 €	0,00€	0.40 €	0,00€	150 078.54 €	0,00€

- Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

OBJET : AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2018 / LOTISSEMENT CHEZ BRILLOUET

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jacky HUGUES, Maire, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2018 et constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2017	Virement à la SF	Résultat de l'exercice 2018	Restes A réaliser 2018	Solde des restes à ré- aliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de ré- sultat.
Investissem ^t	-149 578.14 €		-500,00 €	Dépenses 0,00€	0.00€	- 150 078.14 €
Fonctionnem ^t	0,00 €	0,00 €	-0,40€	0,00€ Recettes		-0,40€

Considérant que le seul résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Excédent global cumulé au 31/12/2018	0,00 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0,00 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves(c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	0.00€
Total affecté au c/1068 :	0,00 €
	0,00 €
Déficit global cumulé au 31/12/2018 Déficit à reporter (ligne 002)	0.40 €

Suffrages exprimés : 11 - Pour : 11 - Contre : 0.

OBJET: VOTE DES SUBVENTIONS AUX ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX (article 65737) ET AUX ASSOCIATIONS (article 6574) et VOTE des PARTICIPATIONS / COTISATIONS aux ORGANISMES de REGROUPEMENT auxquels adhère la commune (article 65548)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée communale :

1/ les dossiers de demandes de subvention de fonctionnement établis par les établissements publics locaux (article 65737).

2/ les dossiers de demandes de subvention de fonctionnement des associations, lesquels ont été examinés dans leur ensemble (subventions habituellement demandées et nouvelles sollicitations) (article 6574).

3/ les participations/cotisations aux organismes de regroupement auxquels adhère la commune (article 65548).

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire vote les subventions, participations et cotisations suivantes pour l'exercice 2019 (Budget Primitif 2019),

1/ article **65737**

SILFA	500.00 €
TED 16 GDS	116.00 €
CHAMBRE DE METIERS 16	390.00 €
Subvention COLLEGE André Malraux de Baignes (voyage Espagne)	600.00 €
TOTAL	1 606.00 €

2/ article **6574**

APE Ass. Parents d'Elèves TOUVERAC	800.00 €
AMICALE des PROPRIETAIRES et CHASSEURS de TOUVERAC	200.00 €
US FOOT de BAINES	1 400.00 €
TENNIS de TABLE de BAINES	500.00 €
ADMR de BAINES	600,00 €
COMITE DES FETES TOUVERAC	500.00 €
Groupement Interco Défense C/ les Nuisibles GDON	100.00 €
Association culturelle L'AIR DES CHAMPS (Le Tatre)	600.00 €
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	100.00 €
Association COMMERCANTS LE VIVIER LA BOURBONNERIE TOUVERAC	300.00 €
Association Sportive Scolaire TOUVERAC (voyage scolaire école)	500,00 €
Léa ALLAIRE (Lycée Barbezieux) Voyage en Espagne	50,00 €
Léa BOJANOWSKI (Lycée de Barbezieux) Voyage en Angleterre	50,00 €
Participation intervention frelons asiatiques chez particuliers	300.00 €
Subvention Centre Socioculturel Barbezilien	1 000.00 €
TOTAL	7 000.00 €

Il est noté que les subventions ont été votées à l'unanimité et que les conseillers municipaux n'ont pas pris part au vote des subventions destinées aux associations ou organismes dont ils sont représentants, adhérents ou administrateur.

3/ article **65548**

SDEG 16 (syndicat départemental électrification gaz) cotisation/travaux	5 000.00 €
ATD 16 (ingénierie + informatique)	5 000,00 €
TOTAL	10 000, 00 €

Objet : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2019

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières (bâti, non bâti) pour l'année 2019, établi par les services des Finances Publiques d'Angoulême.

Après étude de ce document, des taux d'imposition et des produits correspondants, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir en l'état le taux desdites taxes à savoir :

- 11,52 % pour la Taxe d'Habitation
- 20,50 % pour la Taxe sur le Foncier Bâti
- 40,52 % pour la Taxe sur le Foncier Non Bâti,

APRÈS en AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir en l'état le taux des taxes à savoir :

- 11,52 % pour la Taxe d'Habitation

- 20,50 % pour la Taxe sur le Foncier Bâti
- 40,52 % pour la Taxe sur le Foncier Non Bâti,

autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

SÉANCE DU JEUDI 11 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf et le onze avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacky HUGUES, Maire.

PRÉSENTS (10) : MMES et MM HUGUES Jacky, DUMONTET Jocelyne, LAUBERTON Maxime, BODIN Marie-Paule, TOURAINE Marie-Laure, COTTET Emmanuel, GIRARD Alain, GENAUD Pascal, PANIER Thierry, PORTRAIT Bernard.

ABSENTS REPRÉSENTÉS (02) :

Madame BERTRAND Muriel ayant donné pouvoir à Madame DUMONTET Jocelyne,

Monsieur COUSTOU Patrick ayant donné pouvoir à Monsieur HUGUES Jacky.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MME BODIN Marie-Paule

Date de la convocation : 05 avril 2019 - Date d'affichage : 05 avril 2019

Conseillers en exercice : 12 - **Conseillers présents :** 10

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 DE LA COMMUNE DE TOUVERAC

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2312-1 et suivants,

Vu le projet de budget pour l'exercice 2019 présenté au Conseil Municipal,

Vu les précisions apportées par Monsieur le Maire,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'émettre son avis sur la teneur du document budgétaire,

Où les explications de Monsieur le Maire, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- adopte le budget primitif 2019 de la commune de TOUVERAC arrêté en dépenses et en recettes à :

FONCTIONNEMENT

• DEPENSES :	983 258€
• RECETTES :	983 258€

INVESTISSEMENT (RAR + vote)

• DEPENSES :	1 359 948€
• RECETTES :	1 359 948€

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 DU LOTISSEMENT (Chez Brillouet) de TOUVERAC

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2312-1 et suivants,

Vu le projet de budget pour l'exercice 2019 présenté au Conseil Municipal,

Vu les précisions apportées par Monsieur le Maire,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'émettre son avis sur la teneur du document budgétaire,

Où les explications de Monsieur le Maire, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- adopte le budget primitif 2019 arrêté en dépenses et en recettes à :

FONCTIONNEMENT

• DEPENSES :	270 079,94 €
--------------	--------------

• RECETTES :	270 079,94 €
--------------	--------------

INVESTISSEMENT (RAR + vote)

• DEPENSES :	420 156,68 €
• RECETTES :	420 156,68€

DEMANDE COMMUNALE de RECONNAISSANCE de l'état de CATASTROPHE NATURELLE suite au TREMBLEMENT DE TERRE du Mercredi 20 Mars 2019

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du désarroi de plusieurs administrés de la commune pour lesquels l'apparition d'importantes fissures sur leurs habitations serait la conséquence du tremblement de terre du 20 mars 2019 vers 11h15.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de présenter une demande communale de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- o qu'il convient au vu des conséquences du tremblement de terre du 20 mars 2019 sus-évoqué, de présenter une demande communale de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle,
- o d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

LOCATION de la SALLE-SOCIO CULTURELLE et TARIFS à partir du 1^{er} MAI 2019

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée communale que la salle socio-culturelle a fait l'objet d'importants travaux de rajeunissement (peinture).

Il propose d'étudier une modification des tarifs (séance du conseil du 22 Novembre 2017 délibération n° 2017-9-7 du 22 Novembre 2017 reçue à la Sous-Préfecture de Cognac le 04 Décembre 2017).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

***décide de fixer comme suit les tarifs de location de la salle socio-culturelle à compter du 1^{er} MAI 2019 :**

	TARIFS DE LOCATION	ETE	HIVER du 15 octobre au 15 avril - chauffage compris-
PARTICULIERS	commune	150,00 €	200,00 €
	hors commune	250,00 €	300,00 €
ASSOCIATIONS*	communales	GRATUIT	GRATUIT
	hors commune	250,00 €	300,00 €
SOCIETES ET DIVERS (comités d'entreprises...)	commune	150,00 €	200,00 €
	hors commune	250,00 €	300,00 €

***** avec un maximum de deux locations par an par association, société et divers ayant leur siège « hors commune »**

Les couverts sont compris dans le prix de la location, en cas de casse le remplacement de chaque élément est fixé à 1,50 €.

L'heure de ménage sera facturée 25,00 € si la salle n'est pas rendue propre.

1/ en cas de détérioration ou de perte ou de vol, le remplacement du **téléphone** sera facturé 150,00 € à l'utilisateur de la salle socio-culturelle (signataire de la convention),

2/ en cas de détérioration ou de perte ou de vol, le remplacement du **défibillateur** sera facturé 1 000,00 € à l'utilisateur de la salle socio-culturelle (signataire de la convention),

3/ en cas de détérioration ou de perte ou de vol, le remplacement des **télécommandes de la climatisation et de l'alarme** sera facturé 150,00 € l'une à l'utilisateur de la salle socio-culturelle (signataire de la convention),

Deux chèques de caution d'un montant de 250,00 € et 1 000 € seront déposés par toutes personnes (particulier)/ représentant d'associations ou divers à la prise des clefs avec établissement d'un état des lieux par la personne habilitée de la commune de TOUVERAC.

précise qu'une convention de mise à disposition de la salle socio-culturelle (cuisine comprise) sera souscrite entre la Commune et l'utilisateur.

Le Conseil Municipal décide que pour les personnes morales (sociétés, associations, comités d'entreprises, divers...) qui ont réservé la salle socio-culturelle **avant le 11 avril 2019**, l'ancien tarif continuera à s'appliquer même si la location a lieu après le 1er Mai.

TARIFS CONCESSION AU CIMETIERE : FIXATION du TARIF des CONCESSIONS AVEC CAVEAU SUITE A REPRISE PAR LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les délibérations du 07 Novembre 2002 fixant la durée des concessions privatives à trente ans renouvelable et du 03 Juin 2010 fixant à dix euros le prix du mètre carré de terrain.

Monsieur le Maire expose que les procédures de reprise des sépultures en état d'abandon et de régularisation des sépultures sans acte de concession sont achevées.

La Commune a récupéré deux caveaux pour lesquels il convient de fixer un tarif d'occupation.

A cette fin, des devis ont été réalisés par l'entreprise de monuments funéraires BACLE de Barbezieux-Saint-Hilaire.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs suivants :

1/ monument en pierre de 2 places superposées en élévation de l'emplacement (tombe) n° 19 du carré n° 3 :

- prix du terrain (emplacement) : L : 4m x l : 1,50 = 6 m² soit 60 €
- prix du monument : 1 000 € (devis ETS BACLE)

Soit un prix total de : 1 060 € pour 30 ans

2/ dalle en béton : L : 4 m x l : 1 m = 4 m²

Soit un prix total de : 40 € pour 30 ans

3/ Le Conseil Municipal décide, au vu de son état, de la démolition du caveau sur concession double de 2,30 m x 4,20 m, pour des raisons de commodité de déplacement des personnes et d'esthétique.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

ECLAIRAGE DE LA RUE DES TILLEULS

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande d'une habitante de la rue des Tilleuls pour laquelle l'éclairage de la rue jusqu'au petit matin serait source de gêne à l'endormissement.

Monsieur le Maire comprend les arguments de ceux qui considèrent que l'éclairage contrevient à une utilisation économe de la ressource énergétique.

Il précise alors que le SDEG 16 a installé des ampoules "LED" à basse consommation. Monsieur le Maire pense au contraire que l'éclairage de la rue contribue à une meilleure sécurité des personnes et des biens (déplacements, vols, cambriolages...).

Il propose le maintien de l'éclairage de la rue des Tilleuls et demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 8 voix POUR, 3 voix CONTRE et 1 ABSTENTION de maintenir l'éclairage de la rue des Tilleuls jusqu'au petit matin.

ETAT CIVIL

Il est né en 2019

Bienvenue à.....

- Kélyo, Michel, André DEFARGE né le 29 Mai 2019 à Saint-Michel (16),

Ils nous ont quittés en 2019

Ayons une pensée pour....

- Madame Carmen Marie-Thérèse BREMOND épouse de Alain Marcel RABOUTE, domiciliée à « Chez Bienvenant » est décédée le 24 Janvier 2019 à Bordeaux (33) 1 rue Jean Burguet,
- Madame Renée FILTEAU, veuve de Jean Joseph Alban BREMOND, domiciliée à « Chez Bienvenant » est décédée le 15 février 2019 à Touvérac,
- Monsieur Michel Jean GIRARD époux de Jacqueline BESSON, domicilié à « Les Champs du Puits » est décédé le 24 février 2019 à Barbezieux (16) route de Saint-Bonnet,

Pour réparer un oubli :

- Monsieur Henri BOUTIN époux de Jeannine BERTEAU, domicilié à « Chez Chagnollaud » est décédé le 1^{er} septembre 2018 à Archiac (17).

Avec toutes nos excuses pour cet oubli

INFOS COMMUNALES

HORAIRES DE LA MAIRIE



Lundi Jeudi Vendredi de 9 h à 12 h 30

Mardi de 14 h à 18 h



05 45 78 41 10

e-mail : mairie@touverac.fr

PERMANENCES DES ADJOINTS



Monsieur le Maire

Lundi, jeudi, vendredi de 11 h à 12 h

Sinon sur rendez-vous

Marie-Paule BODIN

Le jeudi de 11 h à 12 h 30

Jocelyne DUMONTET

Le vendredi de 11 h à 12 h

Maxime LAUBERTON

Le mardi de 14 h à 16 h

SITE INTERNET

La commune de Touverac a créé un site internet. Pour vous y rendre il vous suffit de taper « touverac.fr ». sur le site, vous trouverez toutes les informations concernant votre commune.

Plusieurs rubriques ont été créées :

« Actualités – Commune – Associations d'ici et d'alentours – Artisanat – LVDMC – Tourisme – Mairie – Entreprises – P'tit Touveracois – Agriculteurs »

En cliquant sur une rubrique, cela vous permet d'afficher un menu déroulant.

Nous espérons que ce site vous permettra d'obtenir les renseignements dont pourriez avoir besoin. Vous pouvez également nous apporter vos suggestions afin de faire vivre le site.



Champs du Moulin à Vent 16360 TOUVERAC tél : 05 45 79 19 24

Collecte des ordures ménagères

Vendredi matin (sortir les sacs le jeudi soir)

Fréquence de collecte : une fois par semaine

Prochaine collecte : vendredi 11 janvier 2019

Collecte sélective

Mardi matin (sortir les sacs le lundi soir)

Fréquence de collecte : toutes les 2 semaines (**semaines paires**)

Prochaine collecte : mardi 8 janvier

Pour tous renseignements

<http://calitom.com/fr>

Horaires d'ouverture de la déchèterie

Lundi	9h-12h	14h-18h
Mercredi	9h-12h	14h-18h
Vendredi	9h-12h	14h-18h
Samedi	9h-12h	14h-18h

Fermée le mardi et le jeudi toute la journée

Désormais, vous pouvez apporter en déchèterie vos couettes, oreillers, coussins, sacs de couchage, surmatelas, traversins, polochons, usagés Une nouvelle filière a été mise en place. Ils seront recyclés
Ne Les Jetez Plus A la Poubelle,

Que faire des huiles alimentaires usagées ?

Huiles de fritures, huiles de cuisson, huile de conservation sont toutes à déposer en déchèterie, **Un litre d'huile alimentaire usagée = un litre de biodiésel,**

Déposez vos CD – DVD usagés à la déchèterie avec leurs boîtiers et jaquettes, ils pourront être recyclés.

Un fertilisant naturel : faite du purin de consoude .

Pour faire 10 litres de purin de consoude, hachez au couteau 1 kg de consoude, feuilles, tiges, fleurs mettez dans un grand seau avec 10 litres d'eau. Mélangez bien. Stockez à mi-ombre Mélangez tous les jours pendant la fermentation dès qu'il n'y a plus de bulles (5 à 10 jours) filtrez et utilisez,

Diluez le à 5 % pour les semis et jeunes plants et à 10 % en été pour les rosiers et légumes tous les 15 jours.

Poules et poulaillers : Subventions

Une subvention de 15 € est accordée pour l'achat de 2 poules (montant minimum 15 €). Pour un poulailler 50 % de la facture TTC est accordé plafonné à 75 € (hors auto fabrication) Une poule c'est 150 kg de déchets par an en moins et c'est des œufs frais.

Plus d'information sur trionsplusfort16.fr ou dans le nouveau guide du tri de Calitom (distribué avec le magazine Poubelle la Vie de juin 2019 ou en téléchargement sur le site www.calitom.com).

JE TRIE L'ACIER, L'ALU ET TOUS LES PETITS ALUS DANS LES SACS JAUNES

Tous les emballages ni compactés, ni imbriqués.



--- toutes les boîtes, bidons, barquettes et aérosols en métal ---



--- toutes les bougies chauffe-plat, les boîtes en alu, les coiffes et les feuilles d'aluminium froissées (feuilles d'aluminium alimentaires, feuilles d'aluminium type chocolat, portions de fromage)



--- tous les sachets et capsules de café / thé et les poches de compote ---



--- tous les bouchons à vis, les collerettes, les opercules et les capsules de bouteilles et de canette ---



--- tous les blisters de médicament et les tubes en aluminium ---

! Les tubes et blisters de médicaments doivent être vides avant d'être jetés !



Le sang est indispensable au fonctionnement du corps humain.



En France,

10 000 DONNS

sont nécessaires chaque jour.



Seuls 4% des Français en âge de donner donnent leur sang...

Et vous ?

Collectes en 2019
 Mardi 23 juillet
 Mercredi 9 octobre
 Lundi 16 décembre
 De 17h00 à 20h00

En 2017, à Baignes
227 dons effectués en 5 collectes
 par **132 donneurs**



Remise de tee-shirt pour un 1^{er} don



La collation et le repos



Entraide Scolaire Amicale
Tous les enfants ont droit
à la même chance.



C'est peut-être votre enfant !



Nos bénévoles peuvent l'aider à devenir comme eux.



Antenne locale du secteur des 4B
05 45 78 44 14 ou 06 83 67 84 74
esa.baignes@gmail.com

Entraide Scolaire Amicale
Tous les enfants ont droit
à la même chance.



Pour aider les enfants qui ont des difficultés scolaires



Venez rejoindre notre antenne !



Antenne locale du secteur des 4B
05 45 78 44 14 ou 06 83 67 84 74
esa.baignes@gmail.com

Entraide Scolaire Amicale
Tous les enfants ont droit à la même chance

Rejoignez-nous !

Recensement militaire (ou recensement citoyen)

Jeunes vivant en France



Tout Français doit faire la démarche de se faire recenser auprès de sa mairie. Il doit le faire entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3^{ème} mois qui suit celui de son anniversaire.

Il doit se rendre à la mairie avec les documents suivants :

- Pièce d'identité justifiant de la nationalité française (CNI ou passeport)
- Livret de famille

A la suite du recensement, la mairie délivre une attestation de recensement. Le recensement peut se faire également en ligne sur le site www.service-public.fr/particuliers

La remise de l'attestation est souvent accompagnée d'une brochure d'information sur le service national. Il n'est pas délivré de duplicata. En cas de perte ou de vol, il est possible de demander un justificatif de recensement au centre du service national dont vous dépendez.

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC).

Après le recensement, il faut prévenir les autorités militaires de tout changement de situation.

Le recensement permet aussi l'inscription d'office du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans.

En cas d'absence de recensement, l'irrégularité est sanctionnée par le fait :

- De ne pas participer à la JDC et, en conséquence, de ne pouvoir passer aucun concours ou examens d'état avant l'âge de 25 ans,
- De ne pas être inscrit sur les listes électorales dès 18 ans.



JOURNÉE DÉFENSE
ET CITOYENNETÉ



BIENTÔT
16
ANS !
PENSEZ AU
RECEN-
SEMENT

DÉVELOPPEZ VOTRE ESPRIT
DE DÉFENSE !

QUI ?

Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

POURQUOI ?

Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté. **L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.**

COMMENT ?

Deux possibilités s'offrent à vous :

PAR INTERNET

- 1 - Créez votre compte sur www.mon.service-public.fr. Vérifiez ensuite que le e-recensement est possible dans votre commune.
- 2 - Munissez-vous des documents numérisés suivants : pièce d'identité et livret de famille.
- 3 - Allez dans la rubrique « catalogue des services », cliquez sur « les démarches », puis, dans la zone « recherche » tapez « recensement citoyen en ligne ».
- 4 - Vous n'avez plus qu'à suivre les instructions.

À LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE

Munissez-vous des documents suivants : pièce d'identité et livret de famille.

RENSEIGNEMENTS
ET CONTACTS
AU DOS



SECRETARIAT GENERAL POUR L'ADMINISTRATION
DIRECTION DU SERVICE NATIONAL



www.defense.gouv.fr/jdc



Réduire son impôt sur le revenu en réalisant des travaux forestiers : DEFI travaux

⇒ Un crédit d'impôt sur le revenu

Le Dispositif d'Encouragement Fiscal à l'investissement en Forêt ou DEFI Forêt, ouvre droit selon le cas à un **crédit d'impôt de 18 % ou de 25 %** du montant des dépenses engagées pour la réalisation de travaux forestiers. Cette possibilité est offerte jusqu'en décembre 2020.

⇒ Conditions d'application

↳ Contribuables concernés

Le crédit d'impôt est accordé uniquement aux **personnes physiques**, propriétaires forestiers ou associés d'un groupement forestier, et **fiscalement domiciliés en France**.

↳ Taux du crédit d'impôt, et conditions à remplir

Pour bénéficier du crédit d'impôt de 18 % :

- Les travaux doivent être réalisés dans une **unité de gestion d'au moins 10 ha d'un seul tenant**.

Pour bénéficier du crédit d'impôt de 25 % :

- Le contribuable ou le groupement forestier doit être adhérent d'une organisation de producteurs (définie à l'article [L.552-1](#) du code rural et de la pêche maritime). Pour les investissements réalisés à compter de 2018, aucun minimum de surface n'est exigé pour l'unité de gestion.

OU

- La propriété du contribuable ou du groupement forestier est intégrée dans un **groupement d'intérêt économique et environnemental forestier (GIEEF)**. Aucun minimum de surface n'est exigé pour l'unité de gestion.

Dans tous les cas, la propriété doit présenter une **garantie de gestion durable** à la date de réalisation des travaux (PSG, RTG).

D'autre part, en site Natura 2000, ces documents ne suffisent pas pour obtenir une garantie de gestion durable : il est nécessaire de signer en plus un contrat ou une charte Natura 2000, ou alors que le document de gestion détenu (PSG ou RTG) prenne en compte les spécificités liées à ce zonage (document agréé ou approuvé au titre des articles [L.122-7 et 8](#) du code forestier).

⇒ Travaux et dépenses éligibles

Les dépenses qui peuvent bénéficier de ce crédit d'impôt sont les suivantes :

- plantations (dont fourniture de plants), reconstitution, renouvellement (dont travaux préparatoires et d'entretien). Les plantations doivent être réalisées avec des graines et des plants forestiers conformes aux prescriptions des arrêtés régionaux relatifs aux aides de l'État à l'investissement forestier.
- sauvegarde et amélioration des peuplements : protections (incendies, gibier), travaux phytosanitaires, dépressage, taille de formation, élagage, brûlage, balivage, débroussaillage,
- création et amélioration de desserte et travaux annexes : place de dépôt, de retournement, ...
- frais de maîtrise d'œuvre des travaux éligibles.

Si les travaux sont réalisés par un salarié du contribuable ou du groupement forestier, le salaire et les charges salariales des salariés sont pris en compte au prorata du temps passé aux travaux éligibles.

⇒ Montant du crédit d'impôt

Le crédit d'impôt est égal à 18 % ou 25 % du montant des travaux réalisés :

- du total des dépenses payées par un propriétaire personne physique (montants hors taxes si assujéti à la TVA),
- de la fraction des dépenses payées correspondant aux droits que l'associé détient dans un groupement forestier qui fait les travaux.
- Il sera possible de reporter le montant des dépenses qui dépassent les plafonds mentionnés ci-après sur les années suivantes. La fraction excédentaire sera alors retenue pour le calcul du crédit d'impôt au titre des :
 - 4 années suivant celle du paiement des travaux et dans les mêmes plafonds ;
 - 8 années suivant celle du paiement des travaux en cas de sinistre forestier (grêle, gelée, Inondation, incendie ou autres événements extraordinaires) pour lequel les dispositions mentionnées à l'article 1398 du code général des Impôts (dégrèvement proportionnel de la taxe foncière afférente pour l'année en cours aux parcelles atteintes) s'appliquent et dans les mêmes plafonds.

Plafonds des investissements pris en compte :

Propriétaire forestier	Personne célibataire : 6 250 €
	Couple marié ou pacsé : 12 500 € (soumis à l'imposition commune)
Associé d'un groupement forestier	Plafonds célibataire ou couple applicable à chaque associé

△ Remarque : C'est le plafond applicable pour l'année de l'investissement qui sera retenu pour chacune des années de report. Le crédit d'impôt ne s'applique pas aux dépenses payées en utilisant des sommes prélevées sur un Compte d'Investissement Forestier et Assurance (CIFA).

⇒ Les engagements

Propriétaire forestier	Conservation de la propriété jusqu'au 31 décembre de la 8 ^{ème} année suivant celle des travaux.
	Application d'une garantie de gestion durable pendant la même durée (arts. L.124-1 et L.124-3 du code forestier (RTG, PSG), et en Zone NATURA 2000 : contrat, charte ou L.122-7 et 8 du code forestier)
Groupement forestier	Conservation des parts par l'associé jusqu'au 31 décembre de la 4 ^{ème} année suivant celle des travaux
	Conservation des parcelles objet des travaux jusqu'au 31 décembre de la 8 ^{ème} année suivant celle des travaux
	Application d'une garantie de gestion durable pendant la même durée (arts. L.124-1 et L.124-3 du code forestier (RTG, PSG), et en Zone NATURA 2000 : contrat, charte ou L.122-7 et 8 du code forestier)
GIEEF	Si ces dépenses sont payées par un GIEEF, le contribuable ou le groupement forestier doit s'engager à en rester membre, jusqu'au 31 décembre de la quatrième année suivant celle des travaux.

△ Remarques :

- Une facture doit être obtenue pour ces opérations. Lorsque le contribuable réalise lui-même les travaux, seules les dépenses concernant les achats de fournitures et de petits matériels, peuvent être prises en compte (voir au 50 du [BOL-IR-FICJ-RR-201-20180702](#))
- Il n'est pas nécessaire que les travaux portent sur la totalité de la surface de l'unité de gestion constituée par parcelles en nature de bois ou à bois.

Modifications non autorisées

➡ Formalités de déclaration

Afin de bénéficier du crédit d'impôt, on joindra à la déclaration de revenus, les modèles d'engagement requis (voir liens dans le Bulletin Officiel des Finances Publiques- Impôts [BOI-IR-RICI-60-20-10-20180704](#)). Le montant des investissements y sera mentionné.

Pensez à conserver vos factures et justificatifs de dépenses, ils vous seront demandés en cas de contrôle.

Remarque : si les dépenses sont fractionnées sur plusieurs années, le crédit d'impôt est accordé au titre de l'année au cours de laquelle intervient le dernier paiement.

Pour les travaux réalisés par un groupement forestier, ou par l'intermédiaire d'un Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental Forestier :

Les groupements forestiers et les GIEEF qui ne sont pas soumis à l'obligation de souscrire une déclaration de résultat doivent produire un document mentionnant les engagements pris au titre des dépenses de travaux (modèle : [BOI-LETTRE-000018](#)), ainsi qu'un document complémentaire comportant un certain nombre d'informations (au 200 [du BOI-IR-RICI-60-20-10-20180704](#), modèle : [BOI-LETTRE-000002](#)) auprès du service des Impôts dont dépend leur siège social et, à défaut de siège social, auprès du service des Impôts dont dépend la commune dans le ressort de laquelle se situe la surface la plus importante du groupement.

Ces engagements sont à produire au plus tard le deuxième jour ouvré suivant le 1^{er} mai de l'année suivant celle où les travaux sont payés.

➡ Cas de reprise de la réduction d'impôt

- Oui :
 - en cas du non-respect des engagements par le contribuable, le groupement forestier ou le GIEEF
 - en cas de dissolution du groupement forestier avant la fin d'une des périodes d'engagement
- Non :
 - en cas de licencement, d'invalidité, de décès (du contribuable ou de l'un des époux ou des partenaires liés par un pacte civil de solidarité, soumis à une imposition commune), ou encore de mariage, de divorce, de conclusion ou de rupture d'un PACS ;
 - lorsqu'il y a donation avec reprise des engagements par les donataires, pour la durée restant à courir. Egalement, si apport des parcelles, après une durée de détention minimale de 2 ans, à un groupement forestier ou à une société d'épargne forestière, avec l'engagement de conserver les parts sociales pour la durée restant à courir ;
 - s'il y a expropriation pour cause d'utilité publique des terrains ayant fait l'objet des travaux.

Remarque : pour les investissements réalisés à compter du 01/01/2018, le bénéfice de ce crédit d'impôt est subordonné au respect de la règle dite « de minimis » plafonnant le montant des aides publiques par bénéficiaire à 200 000 € sur une période de 3 ans (règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis).



Pour plus de précision, voir article [203 quinquies](#) du code général des impôts consultable sur [Légifrance](#). Bulletins Officiels des Finances Publiques-Impôts : [BOI-IR-RICI-30170020](#), [BOI-IR-RICI-60-10-20180704](#), [BOI-IR-RICI-60-20-10-20180704](#), [BOI-IR-RICI-60-20-20-20180704](#), consultables sur [bofi.impot](#).



Modifications non autorisées

POUR RETIRER LE FLYER S'ADRESSER A LA MAIRIE

Madame, Monsieur,

Au 1er janvier 2019, la loi Labbé entrera en vigueur pour les particuliers sur l'ensemble du territoire. Elle prévoit une interdiction d'achat, d'usage et de détention de tous les produits phytosanitaires de synthèse pour les jardins, potagers, balcons, terrasses et plantes d'intérieur.

Pour accompagner cette interdiction, l'AFB lance une campagne de communication autour du message « Zéro pesticide, c'est 1000 fois mieux pour ma santé et la planète ». Un slogan qui fait écho à celui de « Zéro pesticide, c'est 1000 fois mieux pour la planète » utilisé pour la campagne destinée aux collectivités en 2017. Cette campagne destinée aux jardiniers amateurs, particuliers, présente un triple objectif : informer sur l'interdiction, valoriser les solutions alternatives et informer sur les dispositions à prendre pour les restes de pesticides.

Elle a été conçue par l'AFB avec le Ministère de la Transition écologique et solidaire et un groupe de relais de jardiniers amateurs d'Ecophyto (associations, collectivités, dreaf...). Elle est portée également par les Ministères de l'Agriculture, de la Santé et de l'Enseignement supérieur/recherche.

La campagne sera diffusée dans la presse et sur le digital (réseaux sociaux, sites web) dès le premier trimestre 2019. Au printemps, les solutions alternatives aux pesticides seront valorisées.

Afin de relayer au mieux cette campagne, **nous mettons à votre disposition dès maintenant des outils de communication via un kit électronique** contenant affiches, flyer, article prêt à insérer dans vos journaux, étiquette. Vous pouvez personnaliser ces outils en apposant votre logo si vous le souhaitez. Vous trouverez ce kit de communication au lien ci-dessous et son mode d'emploi en pièce jointe.

http://www.afbiodiversite.fr/Kit_Communication_Ecophyto/Kit_Communication_Ecophyto.zip

Nous vous remercions de contribuer à la diffusion de cette campagne par la mise en ligne, l'impression et l'affichage des différents visuels.

Nous vous prions, Madame, Monsieur, de recevoir nos salutations les meilleures.

La Direction de la communication et de la mobilisation citoyenne

Agence française pour la biodiversité

Direction de la communication et de la mobilisation citoyenne

Agence française pour la biodiversité

Site de Vincennes

www.afbiodiversite.fr

INFOS

Dates des élections municipales 2020

Publié le 17 juillet 2019 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Les élections municipales se dérouleront le **dimanche 15 mars 2020** pour le premier tour. Le cas échéant, le second tour des élections aura lieu le **dimanche 22 mars 2020**. C'est ce que le ministère de l'Intérieur a annoncé dans un communiqué de presse du 16 juillet 2019.

Ces dates devront néanmoins être confirmées à la rentrée par un décret pris en Conseil des ministres.

Rappel :

Lors des élections municipales, les ressortissants d'un autre État de l'Union européenne peuvent voter à condition d'être inscrits sur les listes électorales complémentaires pour ces élections.

Opération tranquillité vacances



Connaissez-vous « l'opération tranquillité vacances » ? La gendarmerie nationale, une fois alertée, veille sur votre logement laissé vide pendant votre absence.

Voici quelques conseils bien utiles afin de limiter au maximum les risques liés aux visites indésirables de vos habitations pendant les vacances :

1 - Que devez-vous faire ?

Avant de partir, vous devez signaler à la brigade de gendarmerie de votre domicile, votre départ en vacances. Pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile.

2 - Quelques incontournables avant de partir :

- Ne pas indiquer vos dates de départ en congés sur les réseaux sociaux.
- Ne pas laisser le courrier trop longtemps dans votre boîte aux lettres. Une personne de confiance doit pouvoir, pendant ces vacances, relever le courrier à votre place afin de ne pas éveiller les soupçons par une boîte débordant de lettres, colis et autres publicités. Vous pouvez également faire renvoyer automatiquement votre courrier par les services postaux sur votre lieu de villégiature. Si vous le pouvez, renvoyez votre téléphone fixe vers votre numéro de portable.
- N'oubliez pas, avant votre départ, de fermer correctement fenêtres et volets. Vérifier le bon état de vos serrures et verrous, prenez conseils auprès de professionnels pour ces fermetures. Il est important de « faire vivre » votre logement. Un voisin ou un ami peut utilement venir ouvrir et fermer les volets, allumer quelques lumières. A défaut, une prise de type « minuteur » peut permettre éventuellement d'allumer certaines lampes sans présence dans le logement.
- Dans la mesure du possible, ne laissez pas de grosses sommes d'argent dans votre habitation. Mettez vos bijoux, objets d'art et valeurs en lieu sûr. Répertoriez et photographiez les. Le cas échéant, faites les évaluer par un expert et renseignez vous auprès de votre société d'assurance, notamment au sujet des conditions de leur protection.



3 - Sur votre lieu de vacances : ne tentez pas les voleurs !



- Dans la mesure du possible, gardez vous dans un lieu éclairé. Ne pas laisser à bord de votre automobile stationnée des sacs à mains, objets de valeur, téléphones portables, caméscope, cartes bancaires, chéquiers, et tout objet apparent qui susciterait la convoitise. N'oubliez pas de fermer les vitres, même sous une forte chaleur. Verrouillez les portes de votre véhicule et, éventuellement, enlevez la façade de votre autoradio.



- N'oubliez pas de couper le contact et de prendre vos clés avec vous lorsque vous descendez de votre véhicule, même pour quelques instants.



- N'oubliez pas de fermer votre location, caravane, habitation avant votre départ à la plage ou en ville. Evitez également de dormir fenêtres ouvertes la nuit, même si votre chambre à coucher est située aux étages supérieurs d'un immeuble.

- Gardez sur vous vos moyens de paiement, clés de véhicule, téléphones, *etc.* Si vous prenez vos repas dans le jardin, veillez à fermer les fenêtres et la porte d'entrée de votre logement et ne laissez pas les clés de votre véhicule dans l'entrée.

Ces quelques conseils de sécurité devraient vous permettre de passer de bonnes vacances !

Par ailleurs, la gendarmerie met en place un formulaire de demande individuelle (en pièce jointe) vous permettant d'informer la brigade de gendarmerie de votre départ. Cette demande, renseignée, doit être déposée à la brigade de gendarmerie de votre lieu de résidence où vous devrez justifier de votre identité et de votre domicile.

Élagage d'un arbre : peut-il être imposé par un voisin ?

Publié le 17 juillet 2019 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Un propriétaire ne peut obliger son voisin à élaguer les branches d'un arbre que si les terrains sont attenants. C'est ce que vient de confirmer la Cour de cassation dans son arrêt du 20 juin 2019.

Les branches d'un cèdre planté sur un terrain en bordure de voie publique surplombent la voie et le terrain d'en face. Les propriétaires de ce terrain introduisent une action en justice pour forcer le propriétaire de l'arbre à couper les branches gênantes.

En effet, le propriétaire du terrain sur lequel avancent les branches des arbres, arbustes et arbrisseaux du voisin n'a pas le droit de les couper lui-même mais il peut contraindre ce dernier à le faire. Cette possibilité n'est pas limitée dans le temps mais elle est conditionnée par la proximité immédiate des terrains voisins.

La décision du tribunal d'instance reprise par la Cour de cassation impose que les terrains aient une limite commune en refusant ce droit au propriétaire dont le terrain d'implantation de l'arbre est séparé de celui du voisin par une voie publique.

Textes de référence

- Cour de cassation, chambre civile 3, 20 juin 2019, 18-12278
- Article 673 du code civil
-

Installation de panneaux solaires : quelles sont les aides financières ?

Publié le 19 juillet 2019 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Vous avez décidé de produire de l'électricité photovoltaïque (produite à partir du rayonnement solaire grâce à des panneaux) pour votre consommation personnelle : cela s'appelle l'autoconsommation. Il existe des aides financières pour vous y aider, et vous pouvez même vendre le surplus produit, comme le rappelle le ministère de l'Économie et des Finances.

Comment ça marche ?

Si vous voulez autoconsommer votre électricité, vous devez au préalable installer des panneaux solaires sur le toit de votre habitation, ou sur une façade ou dans un jardin selon votre région. Les panneaux sont raccordés à des onduleurs qui convertissent le courant continu produit en courant alternatif identique à celui du réseau et utilisable chez soi. La production et la consommation d'électricité sont mesurées par un compteur communicant et l'ensemble de l'installation est raccordée au réseau national d'électricité.

Pour la gestion de l'électricité produite, vous avez le choix entre :

- l'autoconsommation totale : vous consommez la totalité de votre production (cela vous permet de faire des économies sur votre facture d'électricité issue du réseau) ;
- l'autoconsommation avec vente du surplus : vous consommez votre production et vous vendez le surplus à un organisme habilité (vous réduisez ainsi votre facture d'électricité provenant du réseau et vous avez des revenus liés à la vente de l'excédent).

Quelles sont les aides financières ?

La prime à l'autoconsommation photovoltaïque

Versée pendant 5 ans, cette aide est proportionnelle à la puissance installée exprimée en kilowatts-crête (kWc) : c'est la puissance maximale dans les conditions optimales d'ensoleillement.

	Prime à l'autoconsommation par kWc
Puissance de l'installation	Montant de la prime pour une installation
Inférieure ou égale à 3 kWc	390 €/kWc
Entre 3 et 9 kWc	290 €/kWc
Entre 9 et 36 kWc	190 €/kWc
Entre 36 et 100 kWc	90 €/kWc

La vente du surplus d'électricité

Vous pouvez vendre le surplus d'électricité que vous avez produit au fournisseur choisi (Électricité de France (EDF) ou une régie locale de distribution d'électricité). Vous envoyez chaque année, à la date d'anniversaire de la mise en service de votre installation, votre facture au producteur qui vous achète l'électricité. Les tarifs d'achat sont fixés par l'arrêté du 9 mai 2017.

	Tarifs d'achat photovoltaïque
Puissance de l'installation	Prix de revente en surplus au kWh
Inférieure ou égale à 9 kWc	0,10 €
Entre 9 et 100 kWc	0,6 €

Le taux de TVA réduit

Vous pouvez bénéficier d'un taux de TVA à 10 % pour votre installation photovoltaïque si sa puissance solaire est inférieure ou égale à 3 kWc.

Les aides des collectivités locales

Renseignez-vous auprès de votre mairie, votre conseil général, votre conseil régional qui peuvent proposer des soutiens financiers.

La fiscalité

Si la puissance de votre installation photovoltaïque est inférieure ou égale à 3 kWc (cela correspond à environ 25 m² de panneaux), et qu'elle est raccordée au réseau public en 2 points au plus, vous bénéficiez d'une exonération d'imposition sur le revenu généré, même si vous vendez l'électricité. Il faut pour cela qu'elle ne soit pas affectée à l'exercice d'une activité professionnelle.

Si votre installation a une puissance supérieure à 3 kWc, les revenus tirés de la vente d'électricité sont imposables à l'impôt sur le revenu dans la catégorie des bénéfices industriels et commerciaux.

Comment bénéficier des aides ?

Depuis le 1^{er} octobre 2017, il faut obligatoirement faire appel à un installateur certifié disposant de la qualification RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) pour les installations de moins 9 kWc et depuis le 1^{er} janvier 2018 pour les installations de moins de 100 kWc.

Les montants de la prime et du tarif d'achat initial sont fixés au moment de la demande de raccordement auprès du gestionnaire du réseau. Ils ne sont effectifs qu'après la mise en service de l'installation et la signature du contrat d'achat (conclu en général pour 20 ans).

Vous avez besoin d'aide pour monter votre projet ?

Le site PhotoVoltaire.info vous propose toutes les informations utiles pour la préparation, la réalisation et l'exploitation de votre installation.

Vous pouvez faire appel à un conseiller FAIRE qui peut étudier gratuitement avec vous la faisabilité de votre projet et faire une évaluation de sa rentabilité potentielle. Vous pouvez prendre rendez-vous avec un conseiller près de chez vous sur le site FAIRE ou au 0 808 800 700 (service gratuit + prix d'un appel) du lundi au vendredi de 9h à 18h, muni de votre dernier avis d'imposition.

Où peut-on voyager avec une carte nationale d'identité valide ?

Publié le 18 juillet 2019 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

ÉTÉ 2019

Où voyager avec votre carte d'identité ?

Allemagne	Luxembourg
Andorre	Malte
Autriche	Monaco
Belgique	Monténégro
Bulgarie	Norvège
Chypre	Pays-Bas
Croatie	Pologne
Danemark	Portugal
Espagne	République tchèque
Estonie	Roumanie
Finlande	Royaume-Uni
France	Saint Marin
Grèce	Serbie
Hongrie	Slovaquie
Irlande	Slovénie
Islande	Suède
Italie	Suisse
Lettonie	Turquie
Liechtenstein	
Lituanie	

Pays acceptant une **carte d'identité valide**

Certains pays acceptent théoriquement votre **carte d'identité de + de 10 ans** (délivrée depuis **2005** si vous étiez **majeur** lors de la délivrance).
Mieux vaut quand même une carte d'identité ou un passeport valide.

Si vous ne pouvez pas faire autrement, munissez-vous dans ces pays d'une notice multilingue

Turquie : la date de validité doit dépasser d'au moins 150 jours la date d'entrée en Turquie

LIVRAISON de REPAS à DOMICILE

Nous vous proposons un choix de menus variés et à votre goût !

Vos repas sont livrés chez vous, prêts à être réchauffés, pour une consommation 7 jours sur 7.

Nos plats s'adaptent à votre régime alimentaire et à votre mode de vie : sans sel, hyperprotidique, texture tendre, ...

3 menus sont à votre disposition :

- le «menu du marché»
c'est 2 formules au choix composées chacune de 6 éléments ;
 - le «menu 4 mets» ;
 - le «menu du soir» ;
- avec un large choix de plats «faits maison».



JARDINAGE

- tonte
- débroussaillage
- désherbage
- taille de haies & d'arbustes
- arrosage
- plantations...



Contrat d'entretien à l'année
ou prestations ponctuelles

Nous intervenons avec
notre propre matériel

BRICOLAGE

- ponçage,
- peinture de volets,
- changement de robinet et de joints sanitaires,
- installation et fixation de petits équipements de rangement,
- peintures intérieures & extérieures...



www.presencevertetcharente.fr

Présence Verte Charente vous propose pour le service de portage de repas, une cuisine équilibrée et savoureuse, avec des menus élaborés par une diététicienne.

Vos repas sont livrés chez vous, sur tout le territoire de la Charente, prêts à être réchauffés, pour une consommation 7 jours sur 7.

Si besoin, nos plats s'adaptent à votre régime alimentaire et à votre mode de vie : sans sel, hyperprotidique, texture tendre, ...

Présence Verte Charente, vous propose 3 menus :

- le "menu du marché" : 2 menus aux choix composés chacun de 6 éléments,
- le "menu 4 mets",
- le "menu du soir"

Nous avons également une formule menu traiteur pour le week-end. Avec un large choix de plats "faits maison".

Présence Verte Charente pour le service de bricolage / jardinage nous intervenons sur tout le département avec le matériel propre à la structure.

Nous avons 2 salariés en CDI sur cette activité expérimentés et diplômés.

Nous intervenons pour minimum 2 heures. Le devis est gratuit.



Pendant la période Estivale, Présence Verte Charente,
livre des **repas à domicile pour tous les jours de la semaine** ,
y compris les jours fériés.

Choisir Présence Verte Charente, c'est se simplifier la vie !

- un service personnalisé,
- des repas variés "faits maison",
- des menus adaptés aux régimes

Nos livreurs sont des acteurs essentiels au maintien social.

Ils apportent attention, bienveillance et écoute aux clients.

Notre service est accessible à tous, sans distinction d'âge, que les besoins soient temporaires ou réguliers.



Ce sont les participants qui en parlent le mieux !

Je suis la première surprise de la facilité avec laquelle j'ai appris à me servir de ma tablette. Je me demande comment j'ai fait pour m'en passer jusqu'à maintenant. Aujourd'hui je peux discuter avec mon petit fils qui fait ses études à l'étranger tout en le voyant sourire ! Il m'envoie des photos dans l'instant. Je suis ravie. De plus l'ambiance de l'atelier était tellement sympathique que j'ai gardé contact avec les autres participants.

Nicole (67 ans)

Mes enfants, mes amis m'ont encouragé à franchir le pas et me voilà suspendu à ma tablette ! Dès le premier atelier j'ai mesuré combien ce pas vers le numérique allait me projeter dans la facilité, me donner une ouverture sur le monde extérieur ! Je me sens assez fier du résultat, ma tablette fait partie de mon quotidien, je l'utilise instinctivement.

Pierre (80 ans)



Atelier Tablette Numérique

à partir de
60 ANS



Du sourire au bout des doigts

Viellir avec le sourire grâce aux Actions prévention proposées par votre association d'aide à domicile avec le soutien du Conseil Départemental de la Charente, de l'ARS et de la Conférence des Financeurs.
Coordination UNA Charente-Vienne.



ZESTUDIOUR Photo : GUY BRUNEL



Vous souhaitez ...

- Apprendre à utiliser internet.
- Savoir utiliser une tablette.
- Communiquer avec vos proches.
- Vous informer et vous amuser.

Vous avez 60, 70, 80 ans et plus ...

Alors les ateliers «Du sourire au bout des doigts» vous sont ouverts !

Gratuits et organisés en 6 séances de 2h30 par petits groupes dans des locaux à proximité de chez vous, ces ateliers se déroulent avec des personnes qui comme vous ont envie mais n'ont jamais osé ou eu l'opportunité.

Et pour mettre toutes les chances de votre côté ...

Pendant et après les ateliers si vous le souhaitez, vous pouvez bénéficier d'un accompagnement à domicile de jeunes volontaires en service civique pour vous aider et répondre à vos questions sur l'utilisation.

Les Ateliers

Le cycle d'ateliers est composé de 6 thématiques (Chaque participant s'engage à suivre l'ensemble du cycle) :

Atelier 1 : DÉCOUVERTE DE LA TABLETTE NUMÉRIQUE

Introduction à la messagerie électronique.
Comment taper sur un clavier de tablette

Atelier 2 : SAVOIR UTILISER SA MESSAGERIE

pour recevoir et envoyer un e-mail, créer son carnet d'adresses

Atelier 3 : SAVOIR RECHERCHER LES INFORMATIONS DONT VOUS AVEZ BESOIN OU L'ACTUALITÉ QUI VOUS INTERESSE (économie, culture, voyages, santé, météo)

Atelier 4 : COMMUNIQUER ORALEMENT ET VISUELLEMENT AVEC VOS PROCHES GRÂCE À VOTRE TABLETTE (Skype)

Atelier 5 : S'EXERCER POUR QUE LA PRATIQUE DEVIENNE NATURELLE ET LA PLUS FACILE

Atelier 6 : PERSONNALISER SA TABLETTE EN FONCTION DE SES ENVIES (intégrez les applications dont vous aimeriez disposer exemples : Ma banque pour visualiser ma situation au jour le jour, Pluzz TV pour voir ou revoir mes émissions préférées, mon journal ou ma radio ...)

Conçus sur un mode ludique et convivial ces ateliers sont animés par un animateur professionnel qui conjugue pédagogie et simplicité.
L'objectif : Eliminer toutes les appréhensions concernant l'apprentissage de la navigation Internet et vous faciliter la communication avec vos proches.

BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION POUR LES 6 ATELIERS (cycle à suivre dans sa globalité)

Du sourire au bout des doigts

à renvoyer à :
UNA Charente-Vienne
20 impasse de la Valencecaude
16160 Gond-Pontouvre

Je souhaite m'inscrire* à la prochaine session organisée près de chez moi

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

Tel :

E-mail :

Si vous bénéficiez actuellement d'une aide à domicile, cochez la case correspondante :

Aidadom 16-UNA AGEF

Association Familiale du Pays de Cognac

Pôle Domicile Croix Rouge Filière Domicile Mutualité

Autre (Précisez) :

*réservé aux personnes réunissant les conditions de participation
(Contact UNA CHARENTE-VIENNE : Ludovic BLANC au 06 52 89 45 33)

Fracture numérique

Les personnes qui souhaitent apprendre sur une tablette ou un smartphone, l'association UNA Charente Vienne organise des ateliers **GRATUITS** grâce au soutien du Conseil Départemental (CFPPA).

Notre action s'appelle « **Du sourire au bout des doigts** ».

Les ateliers sont proposés aux personnes de plus de 60 ans vivant à leur domicile. Notre but est de lutter contre la fracture numérique et d'embellir le lien social.

Deux types de session sont au programme :

L'initiation : vous découvrez la tablette, vous apprenez à utiliser une messagerie, à naviguer sur internet et à installer des applications. Sans oublier la sécurité.

Dans cette session nous vous prêtons une tablette Élémentique pendant les 6 semaines d'atelier (contre un chèque de caution non-encaissé).

Le perfectionnement : Vous venez avec votre tablette, et vous l'adaptez à vos besoins. Vous pourrez aussi découvrir le monde de l'administration numérique, connaître les réseaux sociaux, apprendre le paiement en ligne...

Les ateliers composés de 10 participants et se déroulent pendant 6 semaines à raison d'une séance hebdomadaire de 2 heures dans la même salle sont gratuits. Un formateur et deux de volontaires en service civique qui vous accompagnent tout au long de ces semaines dans une ambiance conviviale.

A PARTIR DE SEPTEMBRE NOUS OUVRONS LES INSCRIPTIONS s'adresser à la Mairie de TOUVERAC (PARTENARIAT AVEC ENSC)

Pour tous renseignements n'hésitez pas à contacter Marie-Fanny l'organisatrice de ces ateliers qui est à votre écoute en téléphonant au (06-52-89-45-33)

Nous avons aussi parlé d'un atelier en 2020 à la Mairie de Touvérac, nous reprendrons contact début décembre pour en mettre un en place dans votre commune. Nous verrons ensemble les conditions de cette session.

Contactez JOCELYNE DUMONTET (adjointe au Maire) pour plus de renseignements

TOUVERAC : UNE COMMUNE DYNAMIQUE

Le 5 Mai 2019, L'ASSOCIATION « JONZAC CYCLO » a fait étape à Touvérac lors du brevet sportif de 150 kms.

Les cyclotouristes composés d'une trentaine de participants dont quelques cyclistes du Tâtre et 5 féminines !! ont sillonné la Charente.



Repas au « BOIS VERT » pour les cyclotouristes



Avant de repartir pour Jonzac

Les belles **voitures anciennes du centre** ont fait escale au restaurant « le bois vert » avant de rejoindre Arcachon





LE 1 ER TOUR DES 4B - BLANZAC-BARBEZIEUX -- SAMEDI 23 MARS 2019

Le 23 mars, la course s'élancera sur 130 km. Elle reliera les ex-chefs-lieux de canton. Le départ aura lieu à Blanzac et l'arrivée à Barbezieux

Le tour cycliste de la communauté de communes (CdC) des **4B** Sud Charente à l'instar du Tour du Pays d'Aigre ou du Tour de Charente limousine, s'est élancé samedi 23 mars à 14 heures depuis les Vieux-Chais aux Coteaux-du-Blanzacais, direction Barbezieux et une arrivée avenue Nelson-Mandela, au bout d'un circuit d'environ 130 kilomètres avec un final de trois petites boucles dans la ville. Nous avons eu le plaisir d'avoir son passage sur la commune de Touvérac.

Le tour cycliste a pu compter sur l'Association cycliste des **4B** (AC**4B**), leur club de cœur que préside Bernard Angibaud.



JOLI GALOP D'ESSAI POUR LE RAID ÉQUESTRE D'ENDURANCE



Ce week-end des 16 et 17 mars 2019, la Société Hippique Rurale Les Valois (SHR) organisait une course d'endurance équestre à Touvérac :

- Samedi galop d'essai avec les jeunes chevaux : 15 concurrents engagés sur 20 à 60 kms,
- Dimanche excellente participation en club monté (47 engagés), en amateur avec 16 engagés et 7 attelages... soit un total de 85 engagés, excellente participation pour une première à Touvérac.

Remarquablement organisé par l'équipe SHR du Sud Charente, bien regroupée autour du Président du Concours Jean Albert Chaumier. Les concurrents ont été très satisfaits : des chemins de qualité et très bien fléchés par

Denis, un déroulement sans faille et Pascal a régalé tout le monde !!! notamment avec son vin chaud... en soulignant le rôle essentiel des 30 bénévoles qui ont accepté de consacrer leur WE pour assurer le bon déroulement et surtout la sécurité de tous.

Lors de la remise des prix, Mr Jacky HUGUES, Maire de Touvérac, s'est réjoui de l'organisation de cette manifestation et Jacky MONTAGNE, Président du Jury a pu féliciter tous les concurrents en remettant plaques et lots (très nombreux et de belle qualité) à tous les concurrents.

Lors du verre de l'amitié offert par le maire et la municipalité de Touvérac, concurrents, bénévoles et membres de la SHR ont pu échanger en toute convivialité avant de se quitter en prenant rendez-vous pour l'année prochaine.





ASSOCIATIONS D'ICI ET D'ALENTOURS

PEINTURE SUR SOIE

L'atelier 2018/2019 est arrivé à son terme en juin et en juillet, sortie de fin d'année : ne boudons pas les bonnes habitudes !!!

Point de rencontre à Reignac dès le matin pour une charmante commune de notre Sud-Charente : AUBETERRE. Avant le départ, Mme PAILHOU, notre dévouée conseillère « es peinture » remet à chacune le dernier ouvrage étuvé.

Nous sommes attendus à l'Office de Tourisme pour une visite pédestre de 2 heures à travers ce village joliment perché et chargé d'histoire.

Après une bonne grimpe nous profitons d'une vue magnifique sur la forêt de la Double et la Dordogne depuis le château (privé) dont le guide nous commente la vie ancienne et actuelle. Là, c'est une leçon de géologie et d'histoire qui nous captive avant la visite de sa chapelle puis le cloître et la chapelle dont dépend l'EPAD de la commune.

Passages couverts, ruelles pavées (route de St Jacques de Compostelle) et nous voici devant la magnifique façade de l'église Saint-Jacques.

Après la pause déjeuner, c'est à l'église souterraine (et au frais) que nous sommes accueillis par une guide charmante et documentée. Seule église d'Europe aussi haute, creusée à même le calcaire, elle a sa jumelle à Saint Emilion. Les plus téméraires montent jusque dans les galeries aériennes d'où la vue est différente et splendide et terminent par la crypte.

L'après-midi est déjà bien avancé et le village invite encore à la flânerie dans les nombreuses boutiques d'artisans et artistes en tout genre.

C'est l'heure de se séparer et de se souhaiter de bonnes vacances.

Rendez-vous au mois d'octobre prochain les deux premiers lundis de chaque mois l'après midi à Reignac. Avis aux amateurs, ils seront les bienvenus.



ASSISTANCE HANCIPAP CHARENTES

Suite à l'arrêt du responsable des bouchons d'amour dans notre région et en l'absence de repreneur, les anciens bénévoles ont décidé avec l'arrivée de **Mr Marcel HAY** de monter leur association.

De ce fait, la collecte des bouchons continue comme par le passé, mais sous le nom de l'association :

ASSISTANCE HANDICAP CHARENTES

Le bureau se compose comme suit :

Président : Mr Marcel HAY	Tél : 06 36 98 75 87
Vice-Présidents : Mme Marie-Christine VIE	Tél : 06 08 36 03 57
Mr Hilaire BEAUVINEAU	Tél : 06 88 27 92 82
Secrétaire : Mme Nicole BEAUVINEAU	Tél : 06 88 27 92 82
Trésorier : Mr Alain LHOMME	Tél : 06 22 93 02 09

La vente de ces bouchons va être utilisée essentiellement pour venir en aide aux personnes handicapées.

Pour cette année, la somme obtenue sera reversée intégralement à Mathis BOUTARAU, un jeune collégien de Châteauneuf souffrant de dégénérescence musculaire, pour financer des équipements aidant à sa mobilité quotidienne. En début d'année, 1 000 € ont été versés à l'ambulance de Châteauneuf pour couvrir les frais de transport du jeune collégien. Une somme complémentaire de 1500 € a été versée pour l'équipement de la voiture familiale.

Tous les bouchons en plastique (boissons, moutarde, crème fraîche, médicaments, dentifrice, granules homéopathiques...) sont autorisés. Ils sont collectés, triés par l'équipe de bénévoles et entreposés dans un local. L'association envoie les bouchons dans une usine de retraitement près de Dijon (21), pour les transformer. Les Transports PETIT de Barbezieux assurent l'acheminement.

Deux points de collecte sont à votre disposition : INTERMARCHÉ à TOUVERAC (les bouchons sont collectés par Mme VIE de notre commune), et le Centre E. LECLERC à BARBEZIEUX.

L'école de Touverac collecte également les bouchons, n'hésitez pas à les transmettre aux institutrices.

L'association n'a pas à ce jour de site internet. Pour de plus amples renseignements, vous pouvez contacter l'association ou Mme VIE au 06 08 36 03 57



aide



L'Association Santé Education et Prévention sur les Territoires (ASEPT) du **Poitou-Charentes** met en oeuvre, chaque année, des programmes de promotion de la santé ciblés selon les populations à laquelle ils s'adressent : petite enfance, enfants et adolescents, seniors vivant à domicile, seniors vivant en institution et grand public.

Les seniors sont de plus en plus nombreux dans notre société et l'espérance de vie ne cesse d'augmenter. Aujourd'hui la retraite est vécue comme une deuxième vie qu'il convient de mener dans un état de bien-être physique, mentale et social.

C'est parce que nos comportements peuvent permettre d'améliorer ou d'entretenir le capital santé que l'ASEPT propose aux seniors vivant à domicile, un parcours de prévention des risques liés au vieillissement.

La mise en place d'actions de prévention est une réponse pour améliorer l'espérance de vie sans incapacité. Il s'agit de permettre à chaque participant de :

- s'informer sur les clés du bien vieillir et de mieux gérer leur santé
- Acquérir des connaissances et des compétences pour prévenir les troubles liés au vieillissement.

- favoriser la modification de leurs comportements et prévenir ainsi les maladies cardio-vasculaires, les chutes, l'ostéoporose, la démence et les risques du mésusage et de la non observance des médicaments, l'obésité.

La commune de Touvérac a décidé de s'associer avec l'ASEPT afin d'organiser différents ateliers.

Après les Ateliers Vitalité et Nutrition, nous aurons un atelier Mémoire en 2020.

Voici les dates à retenir pour l'atelier MEMOIRE, les inscriptions se feront à la mairie (vous recevrez un courrier en décembre pour vous le rappeler) :

Mardi 7 janvier 2020	Psychologue pour nous expliquer le fonctionnement de la mémoire De 14 h à 16 h 30
Mardi 14 janvier 2020	De 14 h à 16 h 30
Mardi 21 janvier 2020	De 14 h à 16 h 30
Mardi 28 janvier 2020	De 14 h à 16 h 30
Mardi 4 février 2020	De 14 h à 16 h 30
Mardi 11 février 2020	De 14 h à 16 h 30
Mardi 18 février 2020	De 14 h à 16 h 30
Mardi 25 février 2020	De 14 h à 16 h 30
Mardi 3 mars 2020	De 14 h à 16 h 30
Mardi 10 mars 2020	De 14 h à 16 h 30
Mardi 17 mars 2020	De 14 h à 16 h 30
Mardi 7 juin 2020	De 14 h à 16 h 30 BILAN

Les Ateliers mémoire PEPS EURÊKA

Les ateliers mémoire PEPS EURÊKA (Programme d'Education et de Promotion Santé) s'adressent à toute personne à partir de 55 ans,

La méthode originale PEPS EURÊKA permet de comprendre le fonctionnement de la mémoire.

Le programme se compose de 10 séances de 2h30 conduites par des animateurs formés à la méthode PEPS EURÊKA.

Les ateliers mémoire PEPS EURÊKA conjuguent contenu scientifique, conseils ludiques et convivialité.

NOUS ESPERONS VOUS Y VOIR NOMBREUX

AUTRES ATELIERS EN PREVISION

Les Atelier « Santé vous bien au volant »

Les ateliers « santé vous bien au volant » visent à maintenir l'autonomie et la mobilité des seniors grâce à la conduite et à lutter contre l'isolement.

Ils permettent aux seniors de 55 ans et plus d'être sensibilisés aux incidences du vieillissement sur la conduite et de prendre conscience des dangers.

Ce programme ludique et convivial comprend 4 séances hebdomadaires d'1h30 qui permettent d'apprendre à réagir efficacement au volant, d'entraîner ses capacités cognitives, d'apprendre à gérer son stress et de réviser le code de la route.

Ateliers Physique et Equilibre

Les Ateliers « Physique et Equilibre » favorisent la préservation de l'équilibre physique, social et moral afin de retarder les effets du vieillissement par une meilleure qualité de vie.

Les Ateliers « Physique et Equilibre » donnent aux seniors participants un regain d'énergie et de bien-être permettant d'accéder à un mieux-être qui retarde les phénomènes d'entrée en situation de dépendance.

Les Ateliers « Physique et Equilibre » font l'objet d'une évaluation annuelle qui prend en compte les critères d'amélioration globale de l'état de santé, capacité à mieux gérer sa santé, découverte et développement de capacités, amélioration des facteurs d'équilibre, amélioration de la joie de vivre et du moral, maintien et développement de liens sociaux.

Vers un habitat facile à vivre

Ces ateliers permettent de repérer les facteurs de risques au domicile et d'aider les personnes de 55 ans et plus à organiser l'ergonomie de leur habitat afin d'éviter les chutes et leur permettre de garder leur autonomie le plus longtemps possible à leur domicile.

Le programme se compose de 5 séances de 3 heures. Les thèmes abordés sont les suivants :

- Circulez, la voie est libre ! ,
- à l'abri dans les pièces d'eau,
- douce chaleur dans les pièces de vie,
- agir et réagir en cas d'accident,
- mon projet d'habitat facile à vivre.

Si vous n'êtes pas inscrit, Il est conseillé de prendre contact avec l'ASEPT ou l'animateur pour confirmation des informations pratiques (calendrier et lieu) avant le début du cycle d'ateliers.

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DE BAINES

Et c'est reparti pour une nouvelle saison !!!

Les cours sont donnés de Septembre à Juin, sauf pendant les vacances scolaires, par **une animatrice diplômée** : Corinne Forestier. Son dynamisme et sa volonté d'apporter toujours le « petit plus » par un suivi assidu aux formations, contribue à la richesse et à la qualité de nos séances.

Si vous voulez partager avec nous ces moments de plaisir, d'épanouissement de bien-être mais aussi d'effort, n'hésitez pas à venir nous rejoindre. De nombreux cours sont à votre disposition :



Les cours du lundi matin et du jeudi soir (body zen, gym douce, Pilates) sont principalement basés sur la posture et le dos, la respiration, les étirements, assouplissements, le travail musculaire en profondeur mais aussi le bien-être et la relaxation.

Les cours du lundi soir et du mercredi sont beaucoup plus intenses et « cardio ». Pour les rendre encore plus intéressants nous nous sommes dotés cette année de nouveaux matériels (cordes cross fit, rouleaux de massage, kettlebell, etc..).

La **ZUMBA GOLD** est une activité Fitness utilisant les rythmes de danses latines et des musiques festives pour pratiquer des exercices efficaces pour le bien-être physique et moral, le tonus, l'équilibre et la synchronisation. La Zumba Gold est formidable pour toutes et tous, pour une meilleure qualité de vie et contre le stress. Elle offre toujours plus d'opportunités de danser, faire la fête et s'amuser en pratiquant un sport sûr pour le corps



Cette année nous avons décidé de **simplifier l'accès** aux cours. Ainsi **l'adhésion à une heure permet d'accéder à n'importe quel cours : gym douce, fitness, step, pilates** (hormis Zumba Gold).



ma séance
GYM
volontaire



Prendre **SOIN DE VOUS** et de votre corps,
votre **BONNE RESOLUTION !**

Lundi

9h45/10h45

Body zen - gym douce

20h30/21h30

Fitness - strong by zumba®
circuit training
fit sticks - gliding



Jeudi

9h20/10h20

Zumba gold®

17h45/18h45

Pilates - gym douce

Mercredi

19h00/20h00

Step

 Suivez nous sur Facebook
GV BAINES

Rejoignez nous !
06.80.71.28.74
06.43.19.89.28
06.45.50.23.84
amagvbaignes@gmail.com

Créé par AGM Publicité Baignes Ste Barthelemy, ne pas jeter sur la voie publique

Venez nous rejoindre.

Reprise des cours le lundi 02 septembre 2019

« ET SPORTEZ VOUS BIEN »

L'ASSOCIATION « VET'BRAD »

Oui VET'BRAD existe toujours dans les mêmes locaux, notre groupe de bénévoles est toujours présent pour vous servir, discuter, passer un moment ensemble, faire vos petites réparations.

Nous sommes demandeurs de bénévoles.

Nous sommes toujours en demande d'un local de plain-pied ; pour les personnes âgées continuer ce qui a été commencé en 2009.

Nous remercions Mr Jacky HUGUES, Maire de Touvérac, de nous avoir prêté une aire de set les « bébés » ce n'est pas facile.

Nous remercions Mr Gérard DELETOILE de nous avoir permis de rester dans ses locaux et de pouvoir tockage suite à l'amputation de notre réserve à Baignes.

Et vive VET BRAD !!!

ENSEMBLE BEANIA

Les vacances scolaires ont débuté et nos répétitions sont interrompues jusqu'en septembre.

L'année 2018-2019 était marquée par un grand changement. En effet, nous répétons, maintenant, accompagnés par un organiste, ce qui permet à Karen, notre chef de chœur, de faire travailler les choristes avec plus d'efficacité et de rapidité.

Le 2 mars 2019, nous organisons une soirée dansante année 70-80 animée par l'orchestre "RécipeRock". Celui-ci, composé de 5 instrumentistes et 2 chanteurs, a attiré 110 danseurs amateurs de rocks malgré la concurrence par le Laryrock à Chevanceaux.

Le 24 avril : à l'occasion de la venue de nos amis Bavarois et de la montée du 5ème arbre de mai, Béania interprétait quelques chants traditionnels en allemand et en français. Karen, pour clore ce petit concert champêtre, chantait magnifiquement en allemand devant une audience à l'écoute et enthousiasmée.

Le 24 mai : nous présentions notre travail de l'année devant 124 personnes venues nous écouter. La chorale était accompagnée par notre organiste Carl Grainger et l'ensemble Furia Francese composé de deux violons, un violon alto et un violoncelle, le tout dirigé par Karen Broughton.

Au programme, des œuvres du grand compositeur anglais Haendel : Béania interprétait Les Coronation Anthems composés pour le couronnement du roi Georges II de Grande-Bretagne et de la reine Caroline le 11 octobre 1727 ; Karen reprenait deux airs : "Giulio Cesare" et "Alcina" extraits de deux opéras de Haendel.

A l'issue de ce concert très réussi, nous partageons nos impressions et nos émotions avec notre sympathique public autour d'un buffet bien garni préparé par nos soins.

Le samedi 6 juillet, les choristes se retrouvaient autour du repas de fin d'année : notre amie Rose fêtait son anniversaire à cette occasion.

N.B. Merci à Jean-Yves pour les photos jointes à cet article.

Pour plus de renseignements, retrouvez-nous sur : <http://ensemble-beania.blogspot.fr>
ou appeler le : 06.22.49.50.61 Marie-France JAULIN



ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Le bureau :

Président : METAIS Sébastien

Trésorière : SEGUY Géraldine

Secrétaire : BOUQUEREL Jessica

Trésorier adjoint : SEGUY Kevin

Encore une année scolaire terminée !

Nous tenons à remercier les parents d'élèves, les maîtresses, les mairies de Touvérac ainsi que Le Tâtre pour leur dévouement.

L'association des parents d'élèves a organisé de nombreuses manifestations (brocantes, loto, randonnée). Nous remercions tous ceux qui ont participé à la réussite de ces opérations !

Lors de la kermesse le 28 juin cette année, les enfants et leurs institutrices nous ont offert un superbe spectacle pour conclure cette année scolaire. Après les traditionnels jeux de kermesse dans la cour de l'école de Touvérac, une centaine de convives ont participé au repas qui a clôturé la soirée dans la bonne humeur.

Puis, la randonnée semi-nocturne s'est déroulée le samedi 6 juillet avec plus de 200 participants ! Nos randonneurs ont dîné au fil de leurs marches, tout en découvrant les chemins de la commune de Le Tâtre.

Nous tenons à rappeler que tous les parents d'élèves sont membres de fait de l'association, et que celle-ci n'a pour but que d'aider le RPI dans ces projets, grâce aux différentes activités. En effet, l'association finance le spectacle de Noël, les sorties école et cinéma, l'achat de matériels pédagogiques et participe au financement des classes découvertes.



L'association remercie les Municipalités de Touvérac et de Le Tâtre qui mettent à notre disposition tous les moyens dont elles disposent pour permettre le bon déroulement des manifestations.

Un grand merci aux parents d'élèves, aux enseignantes et à tous ceux qui nous aident tout au long de l'année.

Nous vous souhaitons de bonnes vacances et à la rentrée.

A l'école de Touvérac...



L'année scolaire s'achève, voici les derniers événements qui l'ont marquée...

- Voyage en Dordogne : Le mardi 28 mai 2019, les trois classes du RPI sont parties en voyage en Dordogne. Visites et ateliers étaient au programme de cette riche journée!

Le matin, nous avons découvert la Roque Saint Christophe : c'est le plus grand site troglodyte d'Europe.



Puis l'après-midi, nous sommes allés au parc du Bournat. Les petits se sont initiés à la fabrication des épouvantails, certains grands ont pratiqué la poterie et d'autres ont découvert l'école telle qu'elle existait en 1900. Nous avons, ensuite, tous, visité le parc.





- Les 20 et 21 juin, la classe de CM a participé à un bivouac charentais avec la classe de Salles-de-Barbezieux, sur le site du camping de Baignes. Vivre ensemble, découverte du territoire local, activités sportives étaient au programme.



- Le Vendredi 28 juin fut un grand jour de fête à Touvérac : c'était la fête de l'école. Le thème de cette année fut le tour du monde. En passant par l'Asie, les Amériques, l'Afrique, l'Australie...Nous sommes revenus à Touvérac !

Nous remercions vivement les municipalités, les parents et les enfants pour nous avoir soutenus et suivis dans tous ces projets.

(Pour informations : l'école est un point de collecte Terracycle pour les stylos et feutres. Nous collectons également, les vieux portables et les cartouches d'imprimante. Tout ceci afin de les recycler. Si vous le souhaitez, vous pouvez les déposer à l'école ou bien à la mairie.

Nous tenons également à votre disposition un collecteur de piles usagées)

COMITE DES FETES

L'assemblée générale a eu lieu dans la salle socio-culturelle le **1^{er} Février 2019**.

Les 16 membres présents ont élu un nouveau président : Fabrice MILLET et une nouvelle trésorière : Mme Murielle BERTRAND, la secrétaire Marie-Laure TOURAINE garde son poste, l'ancien président Bernard PORTRAIT reste dans le bureau. 2 nouveaux membres ont intégré le comité : Mélanie ROLLAND et Fabien NOYAUD.

Le nouveau comité a programmé les manifestations suivantes :

- 1 loto a été fait le **15 mars 2019** avec une salle comble.
- Le **16 Juin**, l'AC4B et le Comité ont organisé leur 12^{ème} Touvéracoise sur le nouveau circuit de 10,200 kms qui a rencontré une fois de plus un grand succès avec 167 coureurs sur la ligne de départ grâce au soutien de nos sponsors et à la participation de nos fidèles signaleurs de Touvérac et de Baignes que le Comité remercie.
- Le **22 Juin** notre soirée entrecôte a encore réunie 142 personnes. Tous les membres du Comité ont été mobilisés pour que cette soirée soit réussie.

Un grand merci à la municipalité pour le prêt de la salle et du matériel.

Un grand merci à tous les membres du comité des fêtes.



COURSE CYCLISTE ORGANISEE PAR LE COMITE DES FETES LE 16 JUIN 2019



SOIREE ENTRECOTE ORGANISEE PAR LE COMITE DES FETES LE 22 JUIN 2019



Grille réalisée par Sylvain MARCADIER

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1									6	
2			2							
3										
4										
5	4									
6			1							
7						5				
8										3
9										

DEFINITIONS:

**HORIZONTALE-
MENT:**

1. Conséquence d'un manque de pluie. 2. Liée. Désigne un lieu. Liaison. 3. Accusera quelqu'un. 4. Allait rapidement. Codification des couleurs. 5. Passe vite avec le temps. Arbre à baie. Chiffre romain. 6. Enzyme étudiée dans les cancers. 7. Désagréables. 8. Stationner. Gaz rare. 9. Marque la fin. Célèbre pour son savon.

VERTICALEMENT:

1. Traitement de la vigne. 2. Préposition. Numéro qui sert à s'inscrire sur la plate-forme Parcoursup En mois. 3. Plein d'étoiles. Gras de l'animal. 4. Provoqué par une chute. 5. Lettre grecque. Personnage de fiction. 6. Restaurant présent le long de la RN 10. 7. Posséda. Arbre dont les feuilles sont utilisées en infusion. 8. Fin d'infinitif. Plantes herbacées. 9. Existerais. De nombreux ont été découverts à Angeac-Charente. 10. Habitante d'Etaux.

MOT MYSTERE:

Commune charentaise

1	2	3	4	5	6

Solution à la fin du journal

RECETTES DU MONDE

SALADES D'ETE :

Salade de concombre et surimi

Ingrédients :

1 concombre, des bâtonnets de crabe, du jus de citron, crème fraîche, sel, poivre, herbes aromatiques au choix (persil, ciboulette, estragon...)

Peler et couper le concombre en tranches. Vous pouvez le faire dégorger dans le sel si vous voulez et ensuite l'égoutter. Ajouter les bâtonnets de crabe coupés en morceaux. Mélanger, préparer la sauce avec le jus d'un citron et 1 cuillère à soupe de crème fraîche. Mélanger le tout et rajouter les herbes. Mettre au frais



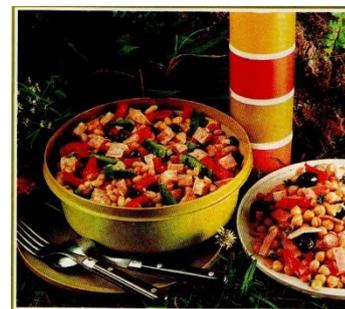
Salade mariette

Ingrédients :

Des moghettes (haricots blancs), tomates, ½ poivron rouge, ½ poivron vert, olives noires, oignon blanc haché, saucisson à l'ail en dés, sel, poivre, vinaigrette.

Egoutter les moghettes, couper les poivrons en lamelles, les tomates en morceaux. Mélanger tous les ingrédients, assaisonner et servir frais.

Variante : Vous pouvez remplacer les moghettes par des pois chiches et le saucisson à l'ail par dès de jambon blanc.



Salade de melon

Ingrédients pour 6 personnes :

3 melons coupés en 2, 2 pommes et ½ concombre en dés, 1 poignée d'olives noires, vinaigrette au citron

Préparer le concombre et le faire dégorger 30 mn. Couper chaque melon en 2, ôter les graines, préparer les pommes et les citronner. Egoutter le concombre, le mélanger aux pommes et olives, assaisonner le tout et répartir dans les ½ melons. Servez ainsi ces melons que vous pouvez d'ailleurs fourrer d'autres éléments.

Ces entrées sont excellentes et rafraichissantes en cette période de canicule !!



Moules en papillotes

Pour 4 personnes

Ingrédients

1.2 kg de moules – 2 carottes – 2 courgettes – 2 échalotes – 8 radis – 2 tomates – 2 gousses d'ail – 4 branches de romarin – sel poivre – On peut mettre quelques gouttes de vin blanc



Préparation

Coupez les légumes en petits dés, émincez les échalotes.

Faites des papillotes individuelles, sur chaque feuille de papier alu, déposez 300 g de moules, répartissez les légumes et fermer la papillote. Faire attention à ne pas percer le fond de la papillote.

Cuisez 10 mn au four ou sur la plancha

Attendre 10 mn et servez la papillote. Dégustez !



Poulet yassa

Pour 6 personnes

Ingrédients

6 cuisses de poulet – 1 kg d'oignon rouge – 1 citron vert – 2 cuillerées à soupe de vinaigre – 1 cuillerée à soupe de moutarde – Piment séché – 1 bouillon cube Maggi – 720 g de riz - poivre

Préparation

Eplucher les oignons et les coupés en carré – Faire revenir les cuisses de poulet jusqu'à ce qu'elles soient bien dorées.

Pendant ce temps, préparer une marinade avec le vinaigre, le jus de citron, la moutarde, y ajouter les oignons et bien mélanger. Laisser mariner une 15 minutes.

Retirer les oignons et les faire revenir dans 2 cuillerées à soupe d'huile et verser la marinade. Ajouter un peu d'eau et faire cuire une dizaine de minutes jusqu'à ce qu'ils soient bien fondants. Ajouter le piment ou pas (c'est suivant le goût) et mettre le cube « Maggi » émietter. Rajouter un peu d'eau si ça colle.

Une fois les oignons cuits, mettre les cuisses de poulet et attendre que ça réchauffe. Cuire le riz à la vapeur. Servir dans un grand plat avec les cuisses de poulet et les oignons.



Poisson au yassa

Vous connaissez déjà la version du yassa poulet qui a beaucoup de succès sur le blog mais il y a différentes variantes. Le yassa est un plat sénégalais qui est originaire de la Casamance plus exactement. La version au poisson est plus courante au Sénégal, c'est un plat rapide que l'on pouvait concocter à l'arrivée des pêcheurs avec le poisson légèrement grillé à la braise.

Vous connaissez la ver-

sion du poulet yassa mais il y a différentes versions. Le yassa est un plat d'origine sénégalaise, originaire de la Casamance. La version au poisson est plus courante au Sénégal car c'est rapide on peut le concocter à l'arrivée des pêcheurs et le servir avec un poisson grillé à la braise (barbecue).

Pour 4 personnes

Ingrédients

4 petites dorades ou une grosse (on peut prendre un autre poisson si l'on veut ou des filets) - 1 kg de riz - 5 oignons rouges – 2 cuillerées à soupe de moutarde – le jus de 2 citrons verts – 1 cuillerée à soupe de vinaigre – 1 c à soupe d'ail écrasé – 2 cubes Maggi bouillon cube – 15 cl huile – de l'eau – sel poivre.

Préparation

Bien laver les poissons et couper les oignons finement

Dans un saladier, faire une marinade avec les oignons, le jus des citrons, la moutarde, le vinaigre, l'ail écrasé – les cubes Maggi.

Saler et poivrer les poissons, et les mettre à cuire à la poêle, la plancha ou le barbecue.

Mettre l'huile à chauffer dans une marmite et faire revenir les oignons jusqu'à ce qu'ils soient fondants en remuant, ajouter la marinade et un peu d'eau il ne faut pas que ça colle.

Faire cuire le riz à la vapeur et une fois la sauce prête, servir le plat avec la sauce et le poisson avec quelques tranches de citron



Panna cotta gelée de bissap (hibiscus)

Pour 6 petites verrines

Pour la crème

400 ml de crème fraîche liquide

100 ml de lait

30 g de sucre

1 c à c d'extrait de vanille

1 c à c d'agar agar

1 c à s de lait froid

Pour la gelée de bissap

30 g de fleurs d'hibiscus séchées (bissap)

300 ml d'eau

60 g de sucre (plus si vous voulez)

½ c à c d'agar agar soit 1 g

1 c à s d'eau froide

Préparation de la crème

Dans une casserole mettre la crème, le lait, le sucre et la vanille. A la première ébullition retirer du feu et ajouter l'agar agar que vous aurez préalablement dilué dans la cuillère à soupe d'eau lait froid. Chauffer de nouveau 2 mns.

Verser délicatement dans les verrines pour éviter les bulles. Laisser reposer 2 heures avant de mettre la gelée.

Préparation de la gelée de bissap

Laver les fleurs d'hibiscus (bissap) Mettre l'eau dans un casserole et ajouter les fleurs d'hibiscus et faire bouillir 5 mns puis filtrer le mélange.

Remettre dans la casserole en ajoutant le sucre l'agar agar préalablement dilué dans l'eau froide. Porter à ébullition 2 mns.

Verser sur la panna cota et laisser prendre 2 heures.

On achète les fleurs d'hibiscus sur Internet ou dans une épicerie africaine



Tiakri à l'ananas

Ingrédients pour 4 personnes

- 500 g de fromage blanc en faisselle,
- 1 ananas victoria coupé en morceaux,
- 100 ml de crème fleurette,
- 100 ml de lait concentré non sucré,
- 2 sachets de sucre vanillé,
- 2 cuillères à café d'eau de fleur d'oranger,
- 1 pincée de noix de muscade,
- Sucre en poudre à votre goût,
- 8 cuillères à soupe de couscous de semoule cuite (graine moyenne).

Préparation

Égoutter la faisselle et mettre le fromage blanc dans une jatte.

Fouetter jusqu'à ce qu'il soit lisse et sans grumeaux.

Ajouter la crème fleurette et le lait concentré en remuant, puis le sucre vanillé, la fleur d'oranger et la noix de muscade. Sucrez plus ou moins selon votre goût.

Verser la semoule et mélangez bien. Répartir dans des coupelles et ajouter les morceaux d'ananas.

Servir bien frais.

Conseil : la semoule de couscous remplace la semoule de mil utilisée au Sénégal. Faites-la cuire au préalable et assouplissez-la avec une belle noix de beurre. (on peut trouver de la semoule de mil dans un épicerie africaine).

Grille réalisée par Sylvain MARCADIER

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	S	E	C	H	E	R	E	S	S	E
2	U	N	I	E		O	U		E	T
3	L		E	M	P	U	T	E	R	A
4	F	I	L	A	I	T		R	A	L
5	A	N		T		I	F		I	I
6	T	E	L	O	M	E	R	A	S	E
7	A		A	M	E	R	E	S		N
8	G	A	R	E	R		N	E	O	N
9	E	N	D		A	N	E	S	S	E

MOT MYSTERE:

Commune charentaise

L I N A R S

SOLUTIONS DES JEUX

L I N A R S

Commune charentaise

MOT MYSTERE:

9	E	N	D		A	N	E	S	S	E
8	G	A	R	E	R	E	A	O	N	
7	A		A	M	E	R		S		N
6	T	E	L	O	M	E	R	A	S	E
5	A	N		T		I	F		I	I
4	F	I	L	A	I	T		R	A	L
3	L		E	M	P	U	T	E	R	A
2	U	N	I	E		O	U		E	T
1	S	E	C	H	E	R	E	S	S	E
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

Grille réalisée par Sylvain MARCADIER